

# 4

## EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS EN 2022

<b>4.1</b>	<b>CADRE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>204</b>
4.1.1	Principes et méthodes comptables	204
4.1.2	Périmètre de consolidation	204
<b>4.2</b>	<b>CONTEXTE DE MARCHÉ EN 2022</b>	<b>204</b>
4.2.1	Environnement macroéconomique et financier	204
4.2.2	Le marché de la gestion d'actifs	206
<b>4.3</b>	<b>ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'AMUNDI EN 2022</b>	<b>209</b>
4.3.1	Une activité soutenue	209
4.3.2	Un haut niveau de résultat net	212
4.3.3	Indicateurs alternatifs de performance (IAP)	214
4.3.4	Politique de dividende	215
<b>4.4</b>	<b>BILAN ET STRUCTURE FINANCIÈRE</b>	<b>216</b>
4.4.1	Bilan consolidé d'Amundi	216
4.4.2	Éléments hors bilan	218
4.4.3	Structure financière	219
<b>4.5</b>	<b>DONNÉES BOURSIÈRES</b>	<b>221</b>
4.5.1	Forte création de valeur pour les actionnaires	221
4.5.2	Amundi en bourse	222
4.5.3	Politique de dividende	224
4.5.4	Calendrier 2023 de la communication financière et contact	224
4.5.5	Renseignements sur le capital et les actionnaires	225
<b>4.6</b>	<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	<b>231</b>
4.6.1	Transactions avec les parties liées	231
4.6.2	Principaux risques et contrôle interne	231
<b>4.7</b>	<b>ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES</b>	<b>231</b>
<b>4.8</b>	<b>ANALYSE DES RÉSULTATS D'AMUNDI (SOCIÉTÉ MÈRE)</b>	<b>232</b>
<b>4.9</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS</b>	<b>233</b>

## 4.1 CADRE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

### 4.1.1 Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables et leurs évolutions sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2022.

### 4.1.2 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation ainsi que ses évolutions sont décrits dans la note 9.3 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Pour mémoire, le 31 décembre 2021 Amundi a fait l'acquisition de Lyxor auprès de la Société Générale, ayant pour impact la reprise à cette date du bilan et des encours de gestion, mais sans impact sur le compte de résultat consolidé ou la collecte pour l'exercice 2021, alors que Lyxor est pleinement intégré pour l'exercice 2022.

## 4.2 CONTEXTE DE MARCHÉ EN 2022

### 4.2.1 Environnement macroéconomique et financier

L'année économique et financière 2022 s'est largement déroulée sous le signe de la stagflation (ralentissement de la croissance et inflation très élevée), surtout en raison des effets différés de la crise du Covid auxquels se sont ajoutés ceux du conflit ukrainien. Les banques centrales, dans leur grande majorité, ont resserré leurs politiques monétaires de façon très abrupte, privilégiant la lutte contre l'inflation au risque de freiner davantage l'activité. La Chine, où d'importantes restrictions anti-Covid ont persisté durant l'essentiel de l'année, a connu des difficultés spécifiques. Sur les marchés, les rendements obligataires ont très fortement remonté tandis que les actions ont baissé.

#### Zone euro

À peine sortie des restrictions du Covid, l'économie de la zone euro a subi, à partir de fin février, les effets de l'invasion russe de l'Ukraine : fortes tensions sur les prix des matières premières (à commencer par l'énergie) et choc de confiance lié aux craintes d'extension du conflit et à celles d'une pénurie de gaz naturel à l'horizon de l'hiver. De plus, les restrictions anti-Covid en Chine ont pesé sur les chaînes de valeur industrielles. L'inflation a rapidement accéléré (jusqu'à atteindre des niveaux à deux chiffres en octobre), conduisant la BCE à mener, à partir de juin, le cycle de hausse de taux directeurs le plus rapide depuis sa création. Dans le même temps, les gouvernements se sont employés (en ordre dispersé, la coordination étant difficile) à soulager le fardeau énergétique des entreprises et des ménages. À partir de la fin de l'été, cependant, certaines données se sont avérées un peu moins mauvaises que prévu. En particulier, le prix du gaz naturel a fortement reflué (même s'il est resté très supérieur à la moyenne des années précédentes), les risques de pénurie se sont atténués et les indicateurs du T4 ont signalé

que la contraction de l'activité économique restait modérée. Sur le plan politique interne, le principal événement a été l'avènement d'un nouveau gouvernement en Italie, dirigé par une Présidente du Conseil auparavant considérée comme eurosceptique, mais dont l'arrivée aux affaires n'a pas, en 2022 du moins, déclenché de fortes tensions sur les marchés ou avec les autres pays de la zone euro.

#### États-Unis

Après un tout début d'année encore affecté par les restrictions anti-Covid, l'activité économique a rebondi à partir de février. Cependant, l'inflation est rapidement devenue le thème principal : déjà très élevée fin 2021, elle s'est avérée plus persistante que prévu, se diffusant progressivement des prix des denrées importées (surtout énergie et biens) à ceux des services. En plus de rogner le pouvoir d'achat des ménages, cette inflation (malgré un début de reflux à partir de l'été) a conduit la Réserve fédérale à relever ses taux directeurs beaucoup plus rapidement que ce qui était prévu en début d'année (pour un total de 425 points de base sur l'ensemble de 2022), freinant l'activité dans de nombreux secteurs, à commencer par celui de l'immobilier. Aussi, la tendance a plutôt été à la décélération de la plupart des indicateurs économiques au second semestre (le PIB faisant exception, car pénalisé en trompe-l'œil par des composantes volatiles au premier semestre). Cela dit, en fin d'année, le marché du travail restait porteur et les enquêtes de conjoncture indiquaient une activité toujours vigoureuse dans les services. Sur le plan politique, les élections de *mid-term* en novembre ont permis aux Républicains de prendre le contrôle de la Chambre des Représentants, les Démocrates conservant celui du Sénat.

## Marchés émergents

L'année 2022 avait commencé sur une note positive avec la réouverture de la plupart des économies et les prévisions de l'atténuation des effets négatifs de la pandémie. Mais dès février, l'invasion de l'Ukraine par la Russie est venue noircir ce scénario avec très rapidement une flambée des prix du pétrole, du gaz et de certaines céréales. Ces hausses de prix se sont au fur et à mesure étendues à l'ensemble des secteurs, entraînant une forte augmentation de l'inflation mondiale. Cet environnement inflationniste couplé à une hausse de l'aversion au risque du marché ont fortement pénalisé les actifs émergents, au premier rang desquels leurs devises. Les banques centrales émergentes n'ont eu d'autres choix que de durcir leur politique monétaire en amont de celles des pays développés. La baisse du pouvoir d'achat des ménages, la hausse du coût du crédit, l'augmentation des coûts de production, etc., sont autant de facteurs qui ont commencé à freiner la croissance et ce d'autant qu'après la pandémie les marges de manœuvre budgétaires de nombreux pays pour compenser ce choc apparaissent limitées. Tous les pays n'ont pas été affectés de la même manière par ce choc. Les pays asiatiques, par exemple, ont été plus épargnés que les pays d'Europe centrale et orientale qui, en raison de leur proximité avec le conflit et d'un marché du travail à flux tendus, ont pris la crise de plein fouet. La politique intérieure, avec des élections dans de nombreux pays notamment d'Amérique Latine, a également été un facteur de volatilité des actifs émergents en 2022. La réouverture soudaine de la Chine aura été l'évènement marquant de cette fin d'année.

## Taux

Les hausses de taux ont été particulièrement violentes en 2022, du jamais vu depuis les années 1980. Le rendement du *Bund* allemand à dix ans a démarré l'année en négatif pour terminer au-dessus de 2,3 %. Le 10 ans US a dépassé les 4 % en octobre / novembre contre un point bas de 1,5 % en janvier. Le moteur de ces hausses de taux a été un changement dans les anticipations d'inflation et de politique monétaire. Au début de l'année, les marchés ont été beaucoup trop optimistes sur la trajectoire de l'inflation et ont sous-estimé l'engagement des banques centrales à ramener l'inflation à 2 %. Les récents signes de modération de l'inflation globale n'ont pas suffi à rassurer les banquiers centraux. La Fed reste profondément préoccupée par les

tensions sur le marché du travail et l'inflation des services de base. La BCE s'attend à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que des mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Dans cet environnement, les *spreads* des pays périphériques ont plutôt bien résisté.

## Actions

Les marchés d'actions se sont inscrits en baisse sensible en 2022. Le MSCI World AC recule de - 17,5 % sur l'année. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en début d'année a donné le ton, augmentant significativement les prix de l'énergie et par conséquent, les niveaux d'inflation, déjà très hauts fin 2021. En réponse, les banques centrales ont maintenu leur resserrement de politique monétaire pour faire face au danger inflationniste, déclenchant un fort mouvement à la hausse des rendements obligataires. Malgré la résilience de l'économie américaine et de son marché de l'emploi, le MSCI USA (- 20,8 %) fait moins bien que l'Europe (- 10,9 %). En raison de la forte concentration en valeurs de croissance (notamment les grandes valeurs technologiques), le marché américain a plus souffert de la hausse des taux réels. Le MSCI Japan s'est montré encore plus résilient que l'Europe face à la tendance baissière, finissant l'année à - 6,6 % alors qu'à l'opposé le MSCI Émergents clôture l'année plus largement dans le rouge vif (- 17,9 %). Au niveau pays en Europe, la Zone euro (- 14,5 %) sous-performe le MSCI Europe compte tenu de la résilience du marché britannique (+ 3,0 %). Au sein de la zone euro, les pays du sud font mieux que les pays dit « Core ». En tête le Portugal (+ 4,1 %), suivi de l'Espagne (- 3,4 %). La France (- 9,8 %) s'est mieux comportée que l'Allemagne (- 19,3 %) et les Pays-Bas (- 24,6 %). Au niveau sectoriel, tous les secteurs européens ressortent dans le rouge à l'exception du secteur de l'énergie (+ 35,8 %), profitant de la hausse des prix de l'énergie. Toujours parmi les grands contributeurs de cette année, le secteur bancaire (- 0,6 %), le secteur de l'assurance (- 1,3 %) sont en haut du tableau en partie grâce au sursaut lors du quatrième trimestre. Sans surprise, le secteur de l'immobilier ferme la marche et accuse une performance négative de - 39,4 %. Enfin, toujours en Europe, les valeurs dites « Value » (- 3,1 %) ont largement surperformé les valeurs de croissance (- 18,5 %).

## 4.2.2 Le marché de la gestion d'actifs <sup>(1)</sup>

Alors que l'année 2021 avait marqué le retour en fanfare des investisseurs sur les produits moyen et long terme avec une collecte historique (+ 2,5 trillions d'euros), l'année 2022 les a vus repartir tout aussi vite avec la guerre en Ukraine et la montée de l'inflation. C'est environ 600 milliards d'euros en fonds à moyen et long terme qui ont donc été rachetés par les investisseurs partout dans le monde en 2022, année qui restera dans les annales de l'industrie de la gestion d'actifs comme étant associée à la plus forte décollecte de son histoire.

Les investisseurs obligataires ont sonné la charge de la retraite, rachetant pour 424 milliards d'euros de parts de fonds obligataires jusqu'à fin décembre 2022, correspondant à près de 3,6 % des encours qui étaient investis dans ce type de fonds en début d'année.

À l'autre extrémité du spectre, seuls les fonds actions réussissent à rester dans le vert avec une collecte qui se réduit néanmoins comme peau de chagrin à environ 4 milliards d'euros à fin décembre, sauvés de justesse par les souscripteurs asiatiques ayant perçu un point d'entrée sur les marchés suite à la dégringolade des cours initiée en début d'année. Toujours dans la catégorie des produits moyen et long terme, au regard des encours sous gestion par type de stratégie, ce sont les stratégies alternatives (*hedge funds*) encapsulées dans des fonds ouverts qui accusent le plus fort recul avec une décollecte de l'ordre d'une trentaine de milliards d'euros, soit plus de 6,8 % des encours de cette catégorie en début d'année de 484 milliards d'euros.

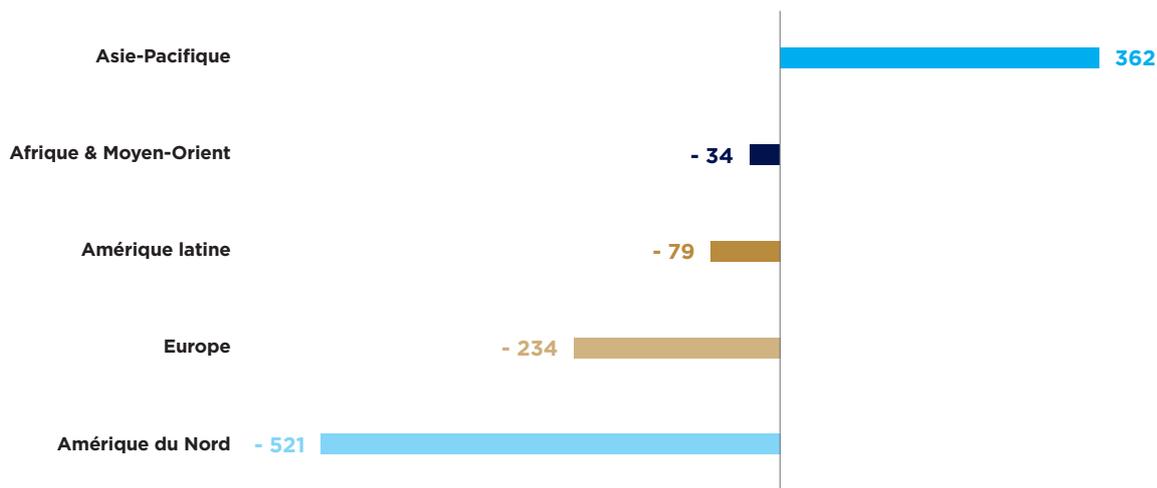
Dans cet environnement anxigène pour des investisseurs en manque de repères, même les fonds monétaires n'ont pas réussi à faire le plein. La collecte de ces fonds s'élève ainsi à une centaine de milliards d'euros à fin décembre, une division par près de cinq par rapport à l'année précédente.

Autre effet de cet environnement de marché particulier, la gestion passive qui consolide un peu plus son intérêt auprès d'investisseurs ayant continué à investir dans des fonds indiciels et ETFs avec des flux nets positifs s'établissant à plus de 760 milliards sur la période. Si les flux dans cette catégorie sont en net recul par rapport à 2021 (environ 1 105 milliards d'euros), ils demeurent en augmentation par rapport à 2020 (environ 520 milliards d'euros). À la fin de la période, la part de marché de la gestion active recule, passant de 69 % à 67 %. Cette accentuation de la part de marché de la gestion passive se confirme sur quasiment tous les marchés (Asie, Amérique du Nord, Europe, MEA), les investisseurs peu importe leur origine ayant priorisé les rachats de fonds de gestion active et continué à investir *via* des fonds de gestion passive.

Dans le périmètre de la gestion active, si la caractérisation en tant que fonds associé à une politique d'investissement incluant au moins un volet d'investissement responsable et durable (ESG) n'aura pas été suffisante pour engranger une collecte positive sur la période, force est de constater que cet aspect semble avoir été pris en compte pour prioriser les rachats. Alors que les investissements dans des fonds caractérisés comme « durables » comptaient pour 38 % de la collecte nette positive en 2021 (soit près de 550 milliards d'euros), dans un marché sous pression, les mêmes fonds n'ont subi que 7,5 % de la décollecte nette en 2022, soit un peu plus de 100 milliards d'euros.

### Collecte 2022 par zone géographique dans le monde (fonds moyen et long terme et fonds monétaires)

(en milliards d'euros)



(1) Sources : Amundi et Broadridge Financial Solutions - FundFile & ETFGI / Fonds ouverts (hors mandats et fonds dédiés) à fin décembre 2022. La collecte des produits multi-distribués (cross-border) a été réaffectée en totalité en Europe.

### 4.2.2.1 Marché européen

Après avoir atteint leur plus haut niveau au tout début de 2022 à plus de 15 trillions d'euros grâce à une collecte de plus de 750 milliards d'euros en 2021, les encours des fonds européens ont été doublement victimes des performances négatives sur les marchés et des sorties massives des investisseurs. À fin décembre 2022, l'encours global des fonds européens était repassé sous la barre des 14 trillions d'euros.

Les sorties ont été particulièrement marquées sur les fonds obligataires avec des rachats de l'ordre d'environ 170 milliards d'euros, avec comme principal moteur les rachats des fonds obligataires émergents (environ - 80 milliards d'euros) et des obligataires flexibles (environ - 70 milliards d'euros). Inversement, la hausse de l'aversion au risque a conduit les investisseurs à privilégier les émetteurs obligataires souverains développés, avec pour preuve une collecte positive sur l'obligataire gouvernemental américain.

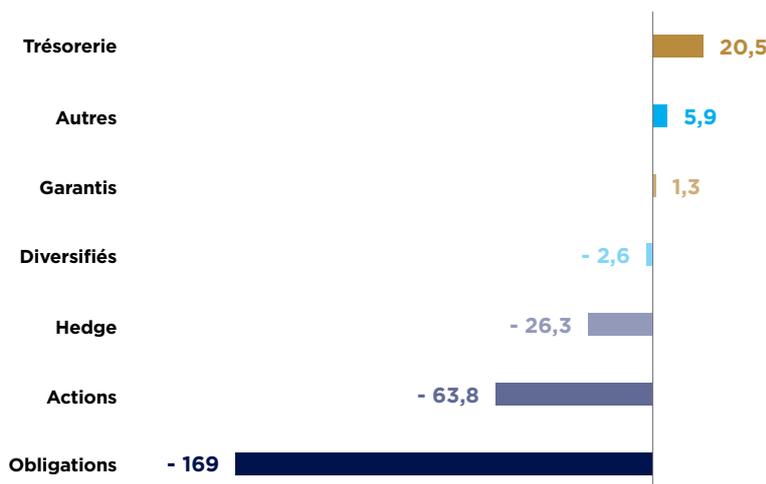
Avec une collecte de plus de 29 milliards d'euros, les fonds obligataires à maturité fixe ont néanmoins fait leur grand retour en permettant à certains investisseurs de mieux maîtriser l'impact de l'inflation sur leur rendement.

Les fonds actions ont quant à eux mieux maîtrisé la décroissance que les fonds obligataires avec une décollecte de l'ordre d'un peu plus de 60 milliards d'euros. Les fonds actions mondiales figurent parmi les rares stratégies à afficher une collecte positive avec près de 29 milliards d'euros, grâce à leur plus grande diversification que les fonds actions de la zone Euro (environ - 77 milliards) ou encore du Royaume-Uni (environ - 29 milliards d'euros).

Dans un contexte de prise de conscience des enjeux climatiques, les fonds Actions dits « climat » collectent 14 milliards d'euros en 2022, une collecte néanmoins inférieure à celle de 2021 (29 milliards d'euros).

### Collecte 2022 par classes d'actifs en Europe

(en milliards d'euros)



Autres = ABS, dérivés, change, immobilier, matières premières...

### 4.2.2.2 Marchés d'Asie-Pacifique

Avec une collecte positive de l'ordre de 266 milliards d'euros sur les produits de moyen et long terme et de 96 milliards d'euros sur le monétaire, l'Asie-Pacifique fait cavalier seul en 2022. Plus particulièrement, alors que les collectes en fonds actions et obligataires sont en berne dans les deux autres grandes régions que sont l'Amérique du Nord et l'Europe, les fonds de l'Asie et du Pacifique se démarquent en engrangeant des encours à hauteur de 195 milliards pour les actions et de 74 milliards pour les obligations.

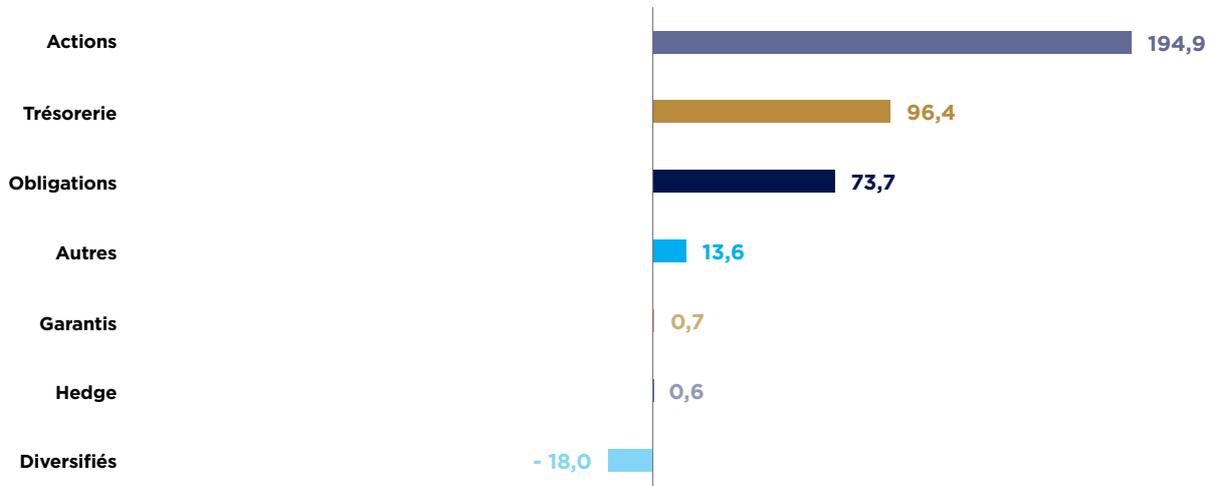
Le moteur de la collecte obligataire aura été le dynamisme relatif du marché obligataire chinois (environ + 96 milliards d'euros), recevant la quasi-totalité de la collecte sur ce secteur. La tendance n'est pas la même sur le marché des fonds actions, avec un éclatement marqué de la collecte parmi des catégories aussi diverses que les actions indiennes (environ + 31 milliards d'euros), les actions nord-américaines (environ + 22 milliards d'euros), les actions chinoises (environ

+ 21 milliards d'euros), ainsi que les actions Emerging Tech (environ + 19 milliards d'euros), pour ne citer que quelques catégories.

Seule ombre au tableau sur un marché des fonds asiatiques relativement résilient, les stratégies diversifiées, dont la collecte passe de plus de 220 milliards d'euros en 2021 à des rachats de l'ordre de 18 milliards d'euros sur l'année.

La gestion passive qui absorbe la 56 % de la collecte cette année, dont 65 % par les ETFs. Les flux sur les ETFs et fonds indiciels tendent à progresser par rapport à l'année précédente.

Les encours gérés dans le cadre de stratégies « durables » prenant en compte des facteurs extra-financiers de type ESG restent quant à eux relativement stables d'une année sur l'autre.

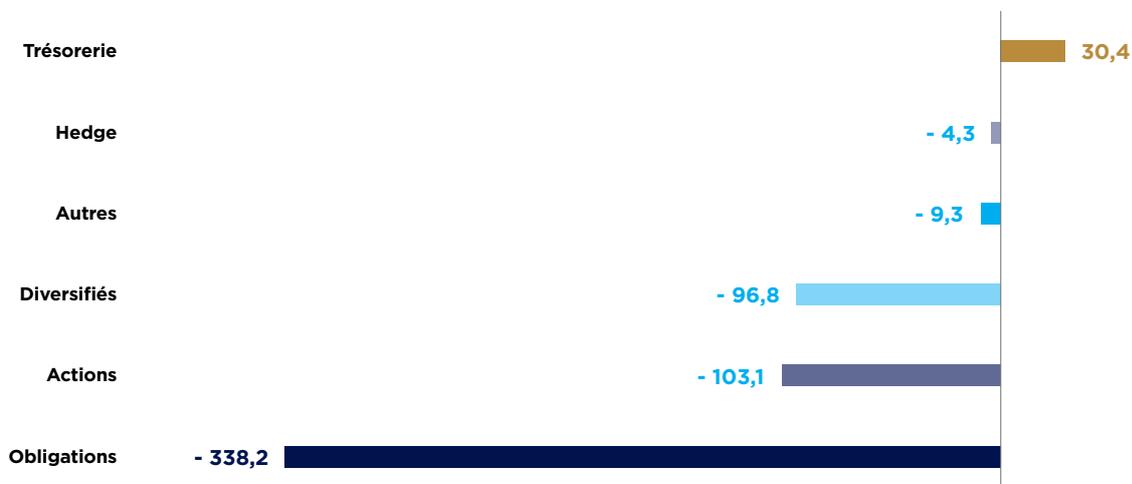
**Collecte 2022 par classes d'actifs en Asie-Pacifique***(en milliards d'euros)**Autres = ABS, dérivés, change, immobilier, matières premières...***4.2.2.3 Marché nord-américain**

Si la décollecte (environ - 521 milliards d'euros) du marché nord-américain tous actifs confondus est supérieure à celle du marché européen (environ - 234 milliards d'euros), rapportée à la taille du marché, les proportions restent approximativement les mêmes, le marché nord-américain étant deux fois plus important que l'eurozone.

La décollecte nord-américaine s'est focalisée sur le marché obligataire avec 338 milliards de sorties sur la période, suivi par les fonds Actions (- 103 milliards d'euros) et les Diversifiés (- 97 milliards d'euros). Seul le marché monétaire résiste avec une collecte positive de 30 milliards d'euros.

C'est la gestion passive qui permet au marché nord-américain de limiter la décollecte. Alors que les fonds de gestion active font face à des rachats de près de 1 000 milliards d'euros sur la période, les ETFs engrangent des flux de l'ordre de près de 400 milliards d'euros et les fonds indiciels collectent près de 70 milliards d'euros.

En termes d'encours, la gestion responsable reste un segment relativement confidentiel sur ce marché, y comptant pour approximativement 1,4 % des encours totaux, proportion inchangée d'une année sur l'autre.

**Collecte 2022 par classes d'actifs en Amérique du Nord***(en milliards d'euros)**Autres = ABS, dérivés, change, immobilier, matières premières...*

## 4.3 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'AMUNDI EN 2022

En 2022, et dans le contexte décrit précédemment, Amundi :

- réalise de bonnes performances, dans un contexte de marché défavorable, grâce à son profil diversifié et son efficacité opérationnelle ;
- s'adapte avec agilité, grâce à l'étendue de ses expertises et sa maîtrise des coûts ;
- poursuit son développement, grâce aux moteurs de croissance de son plan Ambitions 2025.

L'intégration complète de Lyxor, réalisée en moins de neuf mois, permet de disposer d'une plateforme pleinement opérationnelle et de dégager les premières synergies plus rapidement que prévu.

La collecte est positive sur l'année de + 7 milliards d'euros : l'activité est restée à un bon niveau, avec un mix favorable pour les marges, puisque le segment *Retail* (hors JV) a collecté + 10 milliards d'euros et les Actifs MLT (hors JV) en général + 8 milliards d'euros.

Le résultat net ajusté <sup>(1)(2)</sup> s'élève à 1 178 millions d'euros : la rentabilité s'est maintenue à un haut niveau, après une année 2021 marquée par un niveau exceptionnel de commissions de surperformance ; le résultat 2022 est quasi stable par rapport à 2021 une fois normalisé ce niveau exceptionnel.

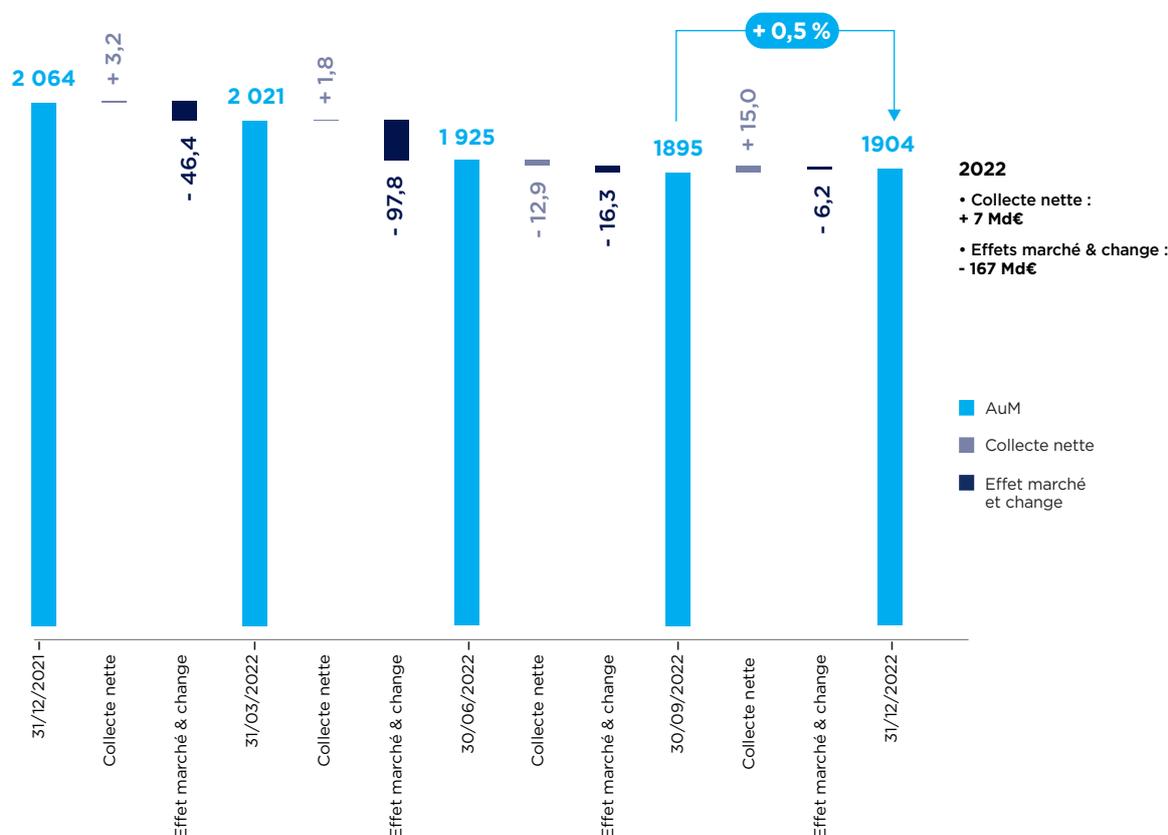
### 4.3.1 Une activité soutenue

Les encours gérés par Amundi au 31 décembre 2022 atteignent 1 904 milliards d'euros, en baisse de - 7,7 %, soit - 160 milliards d'euros sur un an, du fait de l'effet marché négatif, soit - 167 milliards d'euros, et malgré une collecte nette positive de + 7 milliards d'euros sur l'année.

À noter que les encours à fin 2021 comprenaient, à hauteur de 148 milliards d'euros, les encours sous gestion de Lyxor, intégré depuis le 31 décembre 2021. En revanche les chiffres de collecte 2021 ne comprenaient aucune contribution de Lyxor.

#### Évolution des encours <sup>(3)</sup> sous gestion d'Amundi en 2022

(en milliards d'euros)



(1) Résultat net part du Groupe.

(2) Données ajustées : hors amortissement des actifs intangibles, coûts d'intégration de Lyxor et, en 2021, impact Affranchimento (voir section 4.3.3).

(3) Encours (y compris Lyxor à partir du 31 décembre 2021) et collecte nette (y compris Lyxor en 2022), incluant les actifs conseillés et commercialisés et comprenant 100 % de la collecte nette et des encours gérés des JV asiatiques ; pour Wafa au Maroc, les encours sont repris pour leur quote-part.

La collecte nette de + 7,0 milliards d'euros se décompose en + 7,8 milliards d'euros en Actifs Moyen Long Terme (MLT) hors joint ventures (JV), + 14,0 milliards d'euros pour les JV, et une décollecte nette de - 14,9 milliards d'euros en produits de trésorerie.

#### 4.3.1.1 Détail des encours sous gestion et de la collecte nette par segments de clientèle <sup>(1)</sup>

(en milliards d'euros)	Encours 31/12/2022	Encours 31/12/2021	% var. 31/12/2021	Collecte 2022	Collecte 2021
Réseaux France	119	128	(7,5 %)	0,4	0,9
Réseaux internationaux	156	174	(10,3 %)	0,1	18,9
dont Amundi BOC WM	7	11	(36,3 %)	(3,9)	10,1
Distributeurs tiers	287	324	(11,3 %)	9,4	23,6
<b>RETAIL (HORS JVS)</b>	<b>562</b>	<b>626</b>	<b>(10,3 %)</b>	<b>9,9</b>	<b>43,5</b>
Institutionnels <sup>(1)</sup> & souverains	453	486	(6,9 %)	(8,2)	0,4
Corporates	102	108	(5,3 %)	(2,4)	3,3
Épargne Entreprises	76	78	(2,9 %)	1,2	2,5
Assureurs CA & SG	415	479	(13,2 %)	(7,7)	(0,8)
<b>INSTITUTIONNELS</b>	<b>1 046</b>	<b>1 151</b>	<b>(9,1 %)</b>	<b>(17,0)</b>	<b>5,4</b>
JVs	296	286	3,2 %	14,0	11,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 904</b>	<b>2 064</b>	<b>(7,7 %)</b>	<b>7,0</b>	<b>60,2</b>

(1) Y compris fonds de fonds.

En 2022, par segment de clientèle, le *Retail* a collecté + 9,9 milliards d'euros, les *JV* + 14,0 milliards d'euros et les *Institutionnels* - 17,0 milliards d'euros.

Pour la clientèle *Retail*, la collecte s'est faite essentiellement en Actifs MLT, + 7,9 milliards d'euros, portée par tous les segments hors Amundi BOC WM :

- les **Réseaux France** ont collecté + 1,4 milliard d'euros en Actifs MLT, mais ont connu des sorties en produits de trésorerie (- 1,0 milliard d'euros) ; la collecte en Actifs MLT a surtout porté au second semestre sur les produits structurés, mais également les actifs réels et la gestion indicielle ;
- la collecte des **Réseaux internationaux** en Actifs MLT atteint + 3,9 milliards d'euros ;
- **Amundi BOC WM** en Chine a enregistré une décollecte de - 3,9 milliards d'euros, liée à des échéances de fonds lancés en 2021 et au contexte local ;
- la **Distribution Tiers** a connu une année contrastée, avec une très forte collecte en Actifs MLT au premier semestre (+ 13,8 milliards d'euros), puis un mouvement de réduction du risque dans les portefeuilles des clients au second semestre, notamment en gestion passive, qui se traduit sur l'ensemble de l'année en une collecte de + 9,4 milliards d'euros, dont + 6,5 milliards d'euros en Actifs MLT.

Les clients institutionnels ont collecté en Actifs MLT + 5,7 milliards d'euros hors Assureurs CA & SG, grâce au gain de plusieurs gros mandats, notamment en gestion indicielle et diversifiée. La décollecte des Assureurs CA & SG (- 5,8 milliards d'euros) reflète les retraits des clients particuliers en assurance vie traditionnelle (fonds euros). Les produits de trésorerie quant à eux ont enregistré des sorties (- 16,9 milliards d'euros), venant surtout de la clientèle des entreprises sur les neuf premiers mois de 2022.

La collecte des *JV* est restée élevée en 2022, à + 14,0 milliards d'euros, malgré la poursuite de la décollecte sur le *Channel business* <sup>(2)</sup> (- 5,3 milliards d'euros, après - 18,4 milliards d'euros en 2021) et un contexte économique défavorable en Chine. La *JV* en Inde SBI MF en revanche a continué à gagner des parts de marché pour atteindre 17,7 % du marché des fonds ouverts à fin décembre 2022, et a collecté + 18,0 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année.

(1) Encours (y compris Lyxor à partir du 31 décembre 2021) et collecte nette (y compris Lyxor à partir de 2022) incluant les actifs conseillés et commercialisés et comprenant 100 % de la collecte et des encours gérés des *JV* asiatiques ; pour Wafa au Maroc, les encours sont repris pour leur quote-part.

(2) Produits en run-off, peu margés, en Chine.

### 4.3.1.2 Détail des encours sous gestion et de la collecte nette par classes d'actifs <sup>(1)</sup>

(en milliards d'euros)	Encours 31/12/2022	Encours 31/12/2021	% var. 31/12/2021	Collecte 2022	Collecte 2021
Actions	406	447	(9,1 %)	13,4	22,8
Diversifiés	286	330	(13,2 %)	(2,8)	38,0
Obligations	605	679	(10,9 %)	(3,0)	14,9
Réels, alternatifs et structurés	125	121	3,2 %	0,1	(0,2)
<b>ACTIFS MLT HORS JVS</b>	<b>1 423</b>	<b>1 577</b>	<b>(9,8 %)</b>	<b>7,8</b>	<b>75,5</b>
Trésorerie hors JVs	185	200	(7,4 %)	(14,9)	(26,6)
<b>ACTIFS HORS JVS</b>	<b>1 608</b>	<b>1 777</b>	<b>(9,5 %)</b>	<b>(7,1)</b>	<b>48,8</b>
JVs	296	286	3,2 %	14,0	11,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 904</b>	<b>2 064</b>	<b>(7,7 %)</b>	<b>7,0</b>	<b>60,2</b>
<b>DONT ACTIFS MLT</b>	<b>1 689</b>	<b>1 830</b>	<b>(7,7 %)</b>	<b>26,3</b>	<b>83,6</b>
<b>DONT PRODUITS DE TRÉSORERIE</b>	<b>215</b>	<b>234</b>	<b>(8,3 %)</b>	<b>(19,3)</b>	<b>(23,4)</b>

La collecte en Actifs MLT hors JV, Amundi BOC WM et les Assureurs CA & SG atteint + 17,5 milliards d'euros, dont + 14,5 milliards d'euros en gestion passive et +3,0 milliards d'euros en gestion active, produits structurés et actifs réels / alternatifs. Par expertises, ces chiffres reflètent les tendances suivantes :

- la collecte en **Gestion active** a été portée par les **Actions**, surtout au premier semestre, et au second semestre par les **Obligations** ;
- les **expertises en Actifs réels** ont poursuivi leur développement, compensée cependant par la **décollecte en Alternatifs** liée aux sorties sur quelques gros mandats ;

- les **Produits structurés** ont quant à eux connu une année contrastée, les sorties du premier semestre liées aux conditions de marché étant pratiquement intégralement compensées par la bonne dynamique de ces produits dans les réseaux France et International au second semestre ;

- enfin la collecte en **gestion passive** a été obtenue notamment grâce à quelques gros mandats indiciels en Institutionnels et une très bonne collecte au premier semestre en Distributeurs Tiers.

Au total, la collecte 2022 présente donc un **mix favorable pour les marges**, puisque le *Retail* et les Actifs MLT connaissent les meilleures performances.

### 4.3.1.3 Détail des encours sous gestion et de la collecte nette par zone géographique

(en milliards d'euros)	Encours 31/12/2022	Encours 31/12/2021	% var. 31/12/2021	Collecte 2022	Collecte 2021
France	877	999	(12,2 %)	(23,0)	(16,0)
Italie	194	215	(9,7 %)	8,1	12,0
Europe hors France et Italie	334	347	(3,7 %)	13,4	31,7
Asie	378	372	1,5 %	16,5	30,4
Reste du monde	121	130	(7,2 %)	(8,0)	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 904</b>	<b>2 064</b>	<b>(7,7 %)</b>	<b>7,0</b>	<b>60,2</b>
<b>TOTAL HORS FRANCE</b>	<b>1 027</b>	<b>1 064</b>	<b>(3,5 %)</b>	<b>30,0</b>	<b>76,2</b>

(1) Encours (y compris Lyxor à partir du 31 décembre 2021) et collecte nette (y compris Lyxor à partir de 2022) incluant les actifs conseillés et commercialisés et comprenant 100 % de la collecte et des encours gérés des JV asiatiques ; pour Wafa au Maroc, les encours sont repris pour leur quote-part.

### 4.3.2 Un haut niveau de résultat net

#### Données ajustées <sup>(1)</sup>

En 2022 le résultat net ajusté <sup>(1)(2)</sup> atteint 1 178 millions d'euros, en baisse de - 10,5 % par rapport au résultat net ajusté <sup>(1)</sup> publié en 2021, et de - 13,0 % par rapport au résultat net ajusté à périmètre constant <sup>(3)</sup>, donc en intégrant Lyxor dès 2021. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par le niveau exceptionnel des commissions de performance en 2021 : 427 millions d'euros, contre 171 millions d'euros, un niveau plus normal, en 2022.

En « normalisant » le niveau des commissions de surperformance de 2021 à la moyenne 2017-2020, le résultat net ajusté 2022 est quasiment stable par rapport à 2021, et en très légère baisse à périmètre constant.

Ce bon niveau de résultat dans des marchés volatils et baissiers résulte de plusieurs facteurs.

Les revenus nets ajustés <sup>(1)</sup> s'établissent à 3 137 millions d'euros.

- Les commissions nettes de gestion se sont maintenues à un haut niveau : 2 965 millions d'euros, en hausse de + 7,6 % par rapport à 2021 publié, et stables à périmètre constant <sup>(3)</sup>, grâce à l'amélioration du mix d'activité (*Retail*, Actifs MLT) déjà mentionnée ; cela a permis de compenser la baisse des encours lié à l'effet marché par une légère amélioration de la marge sur encours moyens, à 17,8 points de base en 2022 contre 17,5 en 2021 à périmètre constant <sup>(3)</sup>;
- les revenus d'Amundi Technology sont en forte croissance (+ 35 % par rapport à 2021), à 48 millions d'euros ;
- les commissions de surperformance (171 millions d'euros) se sont normalisées sur l'ensemble de 2022 par rapport à 2021, comme cela avait été anticipé à l'époque, tout en restant à un bon niveau compte tenu du contexte de marchés baissiers, grâce à l'adaptation réussie des stratégies de gestion.

À noter que la baisse des revenus ajustés <sup>(1)</sup> à périmètre constant <sup>(3)</sup> (- 8,2 %) s'explique quasi intégralement par la baisse des commissions de performance entre les deux exercices sur le périmètre combiné.

Les charges d'exploitation <sup>(1)</sup> restent très bien maîtrisées, à 1 671 millions d'euros, en hausse de + 8,9 % par rapport à 2021, mais en baisse de - 1,1 % à périmètre constant <sup>(3)</sup>. Les investissements et l'effet change défavorable ont été absorbés par les gains de productivité et les premières synergies dégagées par l'intégration de Lyxor, qui ont atteint environ 20 millions d'euros sur l'année 2022. La réalisation de synergies est en avance par rapport à l'objectif de 60 millions d'euros en 2024, qui comprenait un montant minimal en 2022, une accélération en 2023 et une pleine réalisation en 2024 (60 millions d'euros en année pleine).

Cette maîtrise des charges permet de contenir le coefficient d'exploitation ajusté <sup>(1)</sup> à 53,3 %. Pour rappel, en 2021 le coefficient d'exploitation ajusté <sup>(1)</sup> était de 49,4 % à périmètre constant <sup>(3)</sup>, donc en intégrant Lyxor dès 2021, dans un contexte de marché beaucoup plus favorable et grâce à un niveau exceptionnel de commissions de surperformance, et de 52,5 % hors cet effet exceptionnel.

Le Résultat brut d'exploitation ajusté <sup>(1)</sup> (RBE) ressort donc à 1 466 millions d'euros, en baisse de - 12,2 % par rapport à 2021 publié, et de - 15,1 % à périmètre constant <sup>(3)</sup>.

Le résultat des sociétés mises en équivalence, qui reflète la quote-part d'Amundi dans le résultat net des JV en Inde, Chine (ABC-CA), Corée du Sud et Maroc, est en progression de + 4,6 % à 88 millions d'euros.

#### Données comptables

Le résultat net comptable s'élève à 1 074 millions d'euros et intègre les coûts liés à l'intégration de Lyxor en année pleine (- 46 millions d'euros après impôts en 2022), l'amortissement d'un actif intangible (contrats clients) également lié à l'acquisition de Lyxor (- 10 millions d'euros après impôts, qui n'a commencé qu'en 2022), l'amortissement des contrats de distribution (stable par rapport à 2021, à 49 millions d'euros après impôts).

Le Bénéfice net par Action comptable atteint 5,28 euros.

(1) Données ajustées : hors amortissement des actifs intangibles, coûts d'intégration de Lyxor et, en 2021, impact Affrancamento (voir section 4.3.3).

(2) Résultat net part du Groupe.

(3) Périmètre constant : en intégrant Lyxor en 2021.

## Compte de résultat

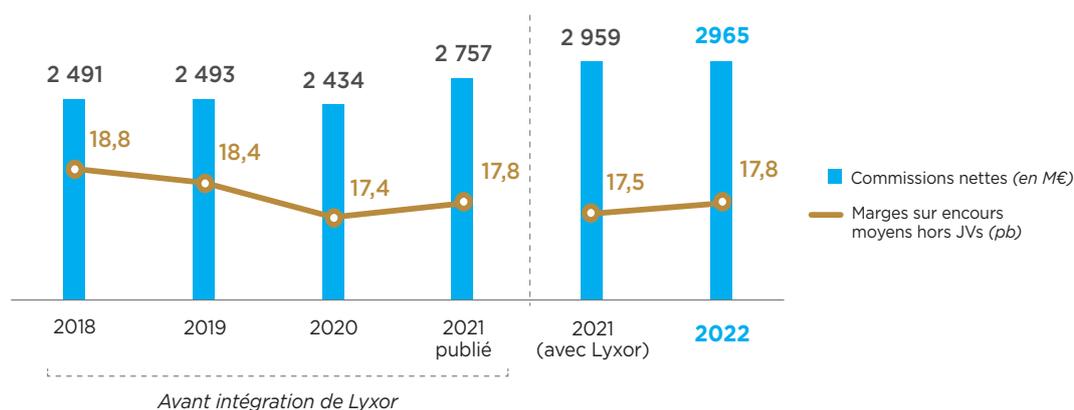
(en millions d'euros)	2022	2021	Δ 2022/2021	Δ 2022/2021 combiné
REVENUS NETS AJUSTÉS <sup>(1)</sup>	3 137	3 204	(2,1 %)	(8,2 %)
Revenus nets de gestion	3 136	3 184	(1,5 %)	(7,7 %)
dont commissions nettes de gestion	2 965	2 757	7,6 %	0,2 %
dont commissions de surperformance	171	427	(59,9 %)	(61,2 %)
Technologie	48	36	35,3 %	35,3 %
Produits nets financiers et autres produits nets	(48)	(15)	NS	NS
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION <sup>(1)</sup>	(1 671)	(1 534)	8,9 %	(1,1 %)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION AJUSTÉ <sup>(1)</sup>	1 466	1 670	(12,2 %)	(15,1 %)
Coefficient d'exploitation ajusté	53,3 %	47,9 %	5,4 pts	3,8 pts
Coût du risque & Autres	(8)	(12)	(34,0 %)	(43,8 %)
Sociétés mises en équivalence	88	84	4,6 %	4,6 %
RÉSULTAT AVANT IMPÔT AJUSTÉ <sup>(1)</sup>	1 546	1 742	(11,2 %)	(14,0 %)
Impôts ajustés sur les sociétés <sup>(1)</sup>	(368)	(430)	(14,5 %)	(17,5 %)
Minoritaires	0	3	NS	NS
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE <sup>(1)</sup>	1 178	1 315	(10,5 %)	(13,1 %)
Amortissement des actifs intangibles après impôts	(59)	(49)	20,5 %	20,5 %
Coûts d'intégration nets d'impôts	(46)	(12)	NS	NS
Impact <i>Affrancamento</i> <sup>(2)</sup>	-	114	NS	NS
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE YC <i>AFFRANCAMENTO</i>	1 074	1 369	(21,6 %)	(23,8 %)
Bénéfice net comptable par action (BNPA) (en euros)	5,28	6,75	(21,8 %)	
BNPA ajusté <sup>(1)</sup> (en euros)	5,79	6,49	(10,8 %)	

(1) Données ajustées : hors amortissement des actifs intangibles, coûts d'intégration de Lyxor et, en 2021, impact *Affrancamento* (voir section 4.3.3).

(2) Le Résultat net comptable 2021 intègre un gain fiscal exceptionnel (net d'une taxe de substitution) de + 114 millions d'euros (sans incidence en flux de trésorerie) : dispositif « *Affrancamento* » en application de la loi de finance italienne pour 2021 (loi n° 178/2020), conduisant à la reconnaissance d'un Impôt Différé Actif sur des actifs intangibles (goodwill) ; élément exclu du Résultat Net ajusté.

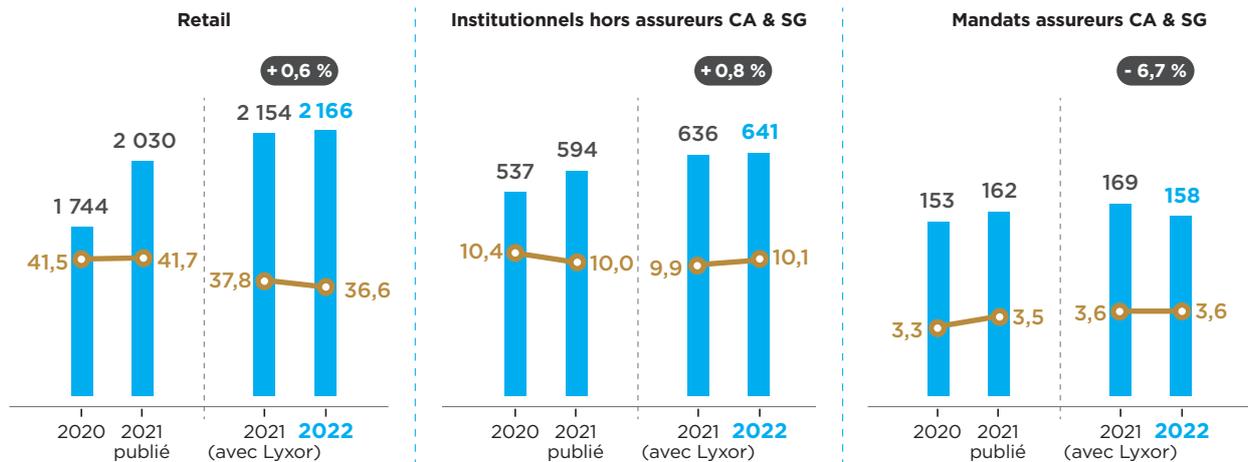
## Marges <sup>(1)</sup>

Commissions nettes de gestion (M€) et marges sur encours moyens hors JV (pb) <sup>(1)</sup>



La marge moyenne sur encours progresse à périmètre constant, à 17,8 points de base contre 17,5 points de base en 2021 en intégrant Lyxor, en raison d'un effet mix clients / produits plus favorable.

(1) Marge moyenne : revenus nets de gestion (hors commissions de surperformance)/encours moyens hors JVs.



### 4.3.3 Indicateurs alternatifs de performance (IAP)

#### 4.3.3.1 Compte de résultat : Annexe méthodologique

##### Données comptables

Aux 12 mois 2021 et 2022, données après amortissement des actifs intangibles (voir *infra*) ; en 2021, coûts d'intégration de Lyxor au T4 (12 millions d'euros après impôts et 16 millions d'euros avant impôts) et impact *Affrancamento*<sup>(1)</sup> (114 millions d'euros nets d'impôts) ; en 2022 coûts d'intégration de Lyxor (46 millions d'euros après impôts et 62 millions d'euros avant impôts).

##### Données ajustées

Afin de présenter un compte de résultat plus proche de la réalité économique, les ajustements suivants sont réalisés :

retraitement de l'amortissement des actifs intangibles comptabilisé en déduction des revenus nets (contrats de distribution avec BAWAG, UniCredit, Banco Sabadell et, en 2022, l'actif intangible représentant les contrats clients de Lyxor), coûts d'intégration de Lyxor et impact *Affrancamento* en 2021.

##### Dans les données comptables, amortissement des contrats de distribution et de l'actif intangible représentant les contrats clients de Lyxor

En 2022, 82 millions d'euros avant impôts et 59 millions d'euros après impôts ; en 2021, 68 millions d'euros avant impôts et 49 millions d'euros après impôts.

#### 4.3.3.2 Données normalisées

En 2021, un montant record de commissions de surperformance avait été enregistré (427 millions d'euros). Ce montant est significativement plus élevé que la moyenne constatée de 2017 à 2020 (soit environ 170 millions d'euros par an). Pour

comparer équitablement les données 2022, Amundi recalcule des données normalisées qui excluent l'effet de ces commissions de surperformances exceptionnelles. Voir tableau d'Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP) *infra*.

#### 4.3.3.3 Acquisition de Lyxor

- Conformément à IFRS 3, reconnaissance au bilan d'Amundi au 31 décembre 2021 :
  - d'un goodwill de 652 millions d'euros ;
  - d'un actif intangible représentant des contrats clients de 40 millions d'euros avant impôt (30 millions d'euros après impôts) qui sera amorti linéairement sur trois ans.
- Dans le compte de résultat du Groupe, l'actif intangible mentionné ci-dessus est amorti linéairement sur trois ans à partir de 2022 ; l'incidence nette d'impôt de cet amortissement

est de 10 millions d'euros en année pleine (soit 13 millions d'euros avant impôts). Cet amortissement est comptabilisé en déductions des revenus nets et vient s'ajouter aux amortissements existants des contrats de distribution.

- 77 millions d'euros de coûts d'intégration avant impôts ont été enregistrés, dont 16 millions d'euros avant impôt comptabilisés au quatrième trimestre 21 et 62 millions d'euros en 2022 (voir *supra*).

(1) Dispositif « *Affrancamento* » en application de la loi de finance italienne pour 2021 (loi n° 178/2020), conduisant à la reconnaissance d'un Impôt Différé Actif sur des actifs intangibles (goodwill) ; élément exclu du Résultat Net ajusté.

#### 4.3.3.4 Tableau de réconciliation des Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP)

Afin de présenter un indicateur de résultat plus proche de la réalité économique, Amundi publie un Résultat net ajusté qui se réconcilie avec le résultat net part du Groupe comptable de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
<b>Revenus nets (a)</b>	<b>3 056</b>	<b>3 136</b>
+ Amortissement des actifs intangibles avant impôts	82	68
<b>REVENUS NETS AJUSTÉS (b)</b>	<b>3 137</b>	<b>3 204</b>
- Commissions de surperformance exceptionnelles	0	(261)
<b>Revenus nets ajustés normalisés (c)</b>	<b>3 137</b>	<b>2 944</b>
<b>Charges d'exploitation (d)</b>	<b>(1 733)</b>	<b>(1 550)</b>
+ Coûts d'intégration avant impôts	62	16
<b>Charges d'exploitation ajustées (e)</b>	<b>(1 671)</b>	<b>(1 534)</b>
- Charges d'exploitation supplémentaires en lien avec le niveau exceptionnel des commissions de surperformance	0	44
<b>Charges d'exploitation ajustées normalisées (f)</b>	<b>(1 671)</b>	<b>(1 490)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (g) = (a) + (d)</b>	<b>1 323</b>	<b>1 586</b>
<b>Résultat brut d'exploitation ajusté (h) = (b) + (e)</b>	<b>1 466</b>	<b>1 670</b>
<b>Résultat brut d'exploitation ajusté normalisé (i) = (c) + (f)</b>	<b>1 466</b>	<b>1 454</b>
Coefficient d'exploitation (%) (d)/(a)	56,7 %	49,4 %
Coefficient d'exploitation ajusté (e)/(b)	53,3 %	47,9 %
Coefficient d'exploitation ajusté normalisé (f)/(c)	53,3 %	50,6 %
Coût du risque et autres (j)	(8)	(12)
Sociétés mises en équivalence (k)	88	84
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT (l) = (g) + (j) + (k)</b>	<b>1 403</b>	<b>1 658</b>
<b>Résultat avant impôt ajusté (m) = (h) + (j) + (k)</b>	<b>1 546</b>	<b>1 742</b>
<b>Résultat avant impôt ajusté normalisé (n) = (i) + (j) + (k)</b>	<b>1 546</b>	<b>1 526</b>
Impôts sur les bénéfices (o)	(329)	(292)
Impôts sur les bénéfices ajustés (p)	(368)	(430)
Impôts sur les bénéfices ajustés normalisés (q)	(368)	(371)
Minoritaires (r)	0	3
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (s) = (l) + (o) + (r) - (v)</b>	<b>1 074</b>	<b>1 255</b>
<b>Résultat net part du Groupe ajusté (t) = (m) + (p) + (r) - (v)</b>	<b>1 178</b>	<b>1 315</b>
<b>Résultat net part du Groupe ajusté normalisé (u) = (n) + (q) + (r) - (v)</b>	<b>1 178</b>	<b>1 158</b>
Impact Affranchimento (v)	0	114
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE Y COMPRIS AFFRANCAMENTO (s) + (v)</b>	<b>1 074</b>	<b>1 369</b>

#### 4.3.4 Politique de dividende

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale, qui se tiendra le 12 mai 2023, un dividende de 4,10 euros par action, en numéraire, identique au dividende versé en mai 2022 au titre de l'exercice 2021.

Ce dividende correspond à un taux de distribution de 75 % du résultat net part du Groupe <sup>(1)</sup> (hors coûts d'intégration), et à un rendement de 6,6 % sur la base du cours de l'action

au 6 février 2023 (clôture à 62,45 euros). Ce dividende sera détaché le 22 mai 2023 et mis en paiement à compter du 24 mai 2023.

Depuis la cotation, le TSR <sup>(2)</sup> (retour total pour l'actionnaire) s'élève à 81 % <sup>(3)</sup> y compris le dividende qui sera distribué en mai 2023 après le vote de l'Assemblée générale.

(1) Le taux de distribution du dividende se calcule sur la base du résultat net comptable part du Groupe ajusté (1 074 millions d'euros en 2022), en excluant les coûts d'intégration de Lyxor (- 46 millions d'euros nets en 2022).

(2) Le TSR (Total Shareholder Return) inclut le rendement total pour un actionnaire : hausse de l'action + dividendes versés de 2016 à 2021 + dividende soumis à l'AG de mai 2022 + Droit préférentiel de Souscription détaché en mai 2017.

(3) Au 3 février 2023.

## 4.4 BILAN ET STRUCTURE FINANCIÈRE

### 4.4.1 Bilan consolidé d'Amundi

#### Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Caisses, banques centrales	503	948	(46,9 %)
Instruments dérivés	2 518	3 079	(18,2 %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 383	11 390	8,7 %
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	840	702	19,6 %
Actifs financiers au coût amorti	1 197	2 000	(40,1 %)
Actifs d'impôts courants et différés	347	319	8,8 %
Comptes de régularisation et actifs divers	2 862	2 276	25,8 %
Participations et parts dans les entreprises mises en équivalence	443	385	15,1 %
Immobilisations corporelles	343	397	(13,7 %)
Immobilisations incorporelles	451	519	(13,0 %)
Écarts d'acquisition	6 731	6 704	0,4 %
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>28 617</b>	<b>28 718</b>	<b>(0,4 %)</b>

#### Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Instruments dérivés	2 890	2 393	20,8 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par option	10 096	9 694	4,1 %
Passifs financiers au coût amorti	1 427	1 814	(21,3 %)
Passifs d'impôts courants et différés	243	344	(29,5 %)
Comptes de régularisation et passifs divers	2 484	3 316	(25,1 %)
Provisions	93	126	(25,9 %)
Dettes subordonnées	303	304	(0,4 %)
Capitaux propres part du Groupe	11 026	10 671	3,3 %
• Capital et réserves liées	3 007	3 033	(0,9 %)
• Réserves consolidées	6 886	6 331	8,8 %
• Gains ou pertes latents ou différés	59	(63)	NA
• Résultat part du Groupe	1 074	1 369	(21,6 %)
Participations ne donnant pas le contrôle	55	56	(1,8 %)
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 617</b>	<b>28 718</b>	<b>(0,4 %)</b>

#### 4.4.1.1 Évolution du bilan

Au 31 décembre 2022, le total de bilan s'élève à 28,6 milliards d'euros, contre 28,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Les instruments dérivés à l'actif représentent 2 518 millions d'euros au 31 décembre 2022 (vs. 3 079 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Ce montant représente principalement les éléments suivants :

- la juste valeur positive des swaps de performance enregistrée au bilan d'Amundi Finance ; cette filiale se porte contrepartie des fonds structurés et contracte en adossement une opération symétrique avec une contrepartie de marché ; aussi l'encours de swaps de performance figurant à l'actif se retrouve pour des montants équivalents au passif du bilan du Groupe ; en net, ces opérations ne génèrent donc pas de risques de marché ;

- la juste valeur positive des swaps de taux et de performance contractés dans le cadre de l'activité d'émissions d'EMTN structurées.

Les instruments dérivés au passif représentent 2 890 millions d'euros au 31 décembre 2022 (vs. 2 393 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Ces montants reflètent principalement la juste valeur négative des instruments dérivés contractés dans le cadre de l'activité de fonds structurés ou d'EMTN, et viennent en regard du poste d'actif de même nature, tel que décrit ci-dessus.

**Les actifs financiers à la juste valeur par résultat** présentent un encours de 12 383 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 11 390 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de + 8,7 %. Ils sont principalement constitués :

- des actifs en adossement des émissions d'EMTN (émissions valorisées symétriquement à la juste valeur par résultat sur option), pour 10 551 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 8 997 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de + 17,3 %, en lien avec l'évolution de l'activité. Ces actifs de couverture sont : des titres obligataires émis par Crédit Agricole SA et des parts d'OPCI détenus par Amundi Finance Émissions, et des dépôts à terme souscrits par LCL Émissions auprès de LCL ;
- des investissements en *seed money* (431 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 276 millions d'euros au 31 décembre 2021), en hausse de + 56,3 % ;
- des placements volontaires (hors titres souverains Emir) pour 1 291 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 2 006 millions d'euros au 31 décembre 2021, en baisse de - 35,6 %. Cette évolution reflète les cessions réalisées notamment pour financer le paiement du dividende ;
- des titres de participation non consolidés, hors ceux évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables par option, pour 109 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 112 millions d'euros au 31 décembre 2021, en baisse de 3 millions d'euros.

**Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option** pour 10 096 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 9 694 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de + 4,1 %, représentent la juste valeur des EMTN structurées émises par le Groupe dans le cadre du développement de son offre de solutions à destination des clients *Retail*.

**Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres** présentent un encours de 840 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 702 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 19,6 % sur l'exercice. Ce poste enregistre les titres de participation non consolidés comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables par option pour 251 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 169 millions d'euros au 31 décembre 2021 en hausse de 48,3 % ainsi que les titres d'État (588 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 533 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de + 10,5 %) détenus dans le cadre de la réglementation EMIR relative aux garanties sur instruments dérivés.

**Les actifs financiers au coût amorti sont constitués des prêts et créances sur établissements de crédit** et s'élèvent à 1 197 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 2 000 millions d'euros au 31 décembre 2021, en baisse de - 40,1 %. Au 31 décembre 2022, ils se décomposent en 1 031 millions d'euros de dépôts et trésorerie court terme et 166 millions d'euros de prêts à moyen / long terme.

**Les passifs au coût amorti sont constitués de dettes envers les établissements de crédit** et totalisent 1 427 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 814 millions d'euros au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, les dettes envers les établissements de crédit sont composées d'emprunts à court terme pour 677 millions d'euros et d'emprunts à moyen long terme pour 750 millions d'euros, contractés auprès du groupe Crédit Agricole S.A. Cette baisse résulte de l'amortissement ou le remboursement anticipé des réserves de liquidité constituées dans le contexte de la crise sanitaire de 2020.

**Le poste dettes subordonnées** qui totalise 303 millions d'euros au 31 décembre 2022 est constitué pour partie de la dette subordonnée souscrite auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du financement de l'acquisition des filiales du groupe Pioneer (échéance 2027). En août 2022, une tranche de 100 millions d'euros a été remboursée et une nouvelle dette subordonnée de 100 millions d'euros a été mise en place sur une durée de 10 ans, avec échéance 2032.

**Les comptes de régularisation et actifs divers** s'élèvent à 2 862 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 2 276 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de + 25,8 %. Ce poste enregistre le collatéral versé au titre de l'activité d'intermédiation de *swaps* d'Amundi pour 816 millions d'euros (contre 219 millions d'euros au 31 décembre 2021) et d'autres comptes de régularisation et actifs divers pour 2 046 millions d'euros (contre 2 057 millions d'euros au 31 décembre 2021), notamment les commissions de gestion à recevoir.

**Les comptes de régularisation et passifs divers** s'élèvent à 2 484 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 3 316 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ce poste enregistre le collatéral reçu au titre de l'activité d'intermédiation pour 38 millions d'euros (contre 662 millions d'euros au 31 décembre 2021) et d'autres comptes de régularisation et passifs divers pour 2 447 millions d'euros (contre 2 655 millions d'euros au 31 décembre 2021), notamment les rétrocessions à verser aux distributeurs.

**Les immobilisations incorporelles** s'élèvent à 451 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 519 millions d'euros au 31 décembre 2021, cette variation s'expliquant principalement par l'amortissement de la valeur des contrats de distribution dans les réseaux UniCredit, BAWAG et Banco Sabadell et de la valeur des contrats clients reconnus dans le cadre de l'acquisition de Lyxor.

**Les écarts d'acquisition** totalisent 6 731,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 6 703,6 millions d'euros au 31 décembre 2021, cette variation étant essentiellement imputable aux variations de change de la période.

**Les écarts d'acquisition** comprennent les principaux éléments suivants :

- l'écart d'acquisition constaté lors de l'apport de son activité de gestion d'actifs par Crédit Agricole Indosuez en décembre 2003 pour 377,9 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition constaté en 2004 lors de l'acquisition du Crédit Lyonnais par Crédit Agricole S.A. pour 1 732,8 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition relatif à l'apport de l'activité de gestion d'actifs de Société Générale en décembre 2009 pour 707,8 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition constaté en 2015 lors de l'acquisition de BAWAG PSK Invest (société de gestion d'actifs de la banque BAWAG PSK) pour 78,4 millions d'euros ;
- les écarts d'acquisition constatés en 2016 suite aux acquisitions de KBI Global Investors et Crédit Agricole Immobilier Investors pour un total de 159,9 millions d'euros ;
- les écarts d'acquisition constatés en 2017 suite à l'acquisition de Pioneer Investments pour un total de 2 537,3 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition constaté en 2020 suite à l'acquisition de Sabadell AM pour un total de 335,0 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition constaté en 2021 suite à l'acquisition de Lyxor pour un total de 652,1 millions d'euros.

**Les provisions** s'élèvent à 93 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 126 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les capitaux propres du Groupe y compris le résultat au 31 décembre 2022 sont de 11 026 millions d'euros contre 10 671 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de + 3,3 %. Cette variation nette positive de + 355 millions d'euros s'explique principalement, par l'effet net des éléments suivants :

- la distribution des dividendes d'Amundi au titre de l'exercice 2021 pour 831 millions d'euros ;
- le résultat net part du groupe de l'exercice de + 1 074 millions d'euros ;

- la variation des « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour + 122 millions d'euros.

Les Participations ne donnant pas le contrôle s'établissent à 55 millions d'euros au 31 décembre 2022 et correspondent à la part détenue par la société BOC Wealth Management dans les capitaux propres de la société Amundi BOC Wealth Management.

### 4.4.1.2 Portefeuille de placements

En synthèse, la répartition du portefeuille de placement entre *seed money* et placements volontaires par classes d'actif se présente sur les deux exercices de la façon suivante :

31/12/2022 (en millions d'euros)	Classes d'actifs				
	Monétaires	Obligations*	Actions et diversifiés	Autres	Total
Seed money	0	129	155	147	431
Placements volontaires et autres	390	1 478	52	84	2 004
<b>TOTAL</b>	<b>390</b>	<b>1 607</b>	<b>207</b>	<b>231</b>	<b>2 435</b>

\* Y compris 586 millions d'euros de titres souverains Emir en placements volontaires et 125 millions d'euros d'actifs financiers au coût amorti.

31/12/2021 (en millions d'euros)	Classes d'actifs				
	Monétaires	Obligations*	Actions et diversifiés	Autres	Total
Seed money	1	62	105	108	276
Placements volontaires et autres	378	2 160	55	71	2 664
<b>TOTAL</b>	<b>379</b>	<b>2 222</b>	<b>160</b>	<b>179</b>	<b>2 940</b>

\* Y compris 530 millions d'euros de titres souverains Emir en placements volontaires et 125 millions d'euros d'actifs financiers au coût amorti.

### 4.4.2 Éléments hors bilan

Les engagements hors bilan les plus significatifs du Groupe comprennent :

- les engagements liés aux instruments financiers à terme (dérivés) ; ces engagements sont valorisés au bilan au travers de leur juste valeur ;
- en engagements donnés, les garanties octroyées à certains produits commercialisés par Amundi ;
- en engagements reçus, la garantie de financement contractée avec un syndicat bancaire.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Fonds à formule	4 712	5 288
Fonds en assurance de portefeuille (CPPI)	4 398	5 866
Fonds de pension italiens	2 679	2 888
Autres garanties	1 125	4 218
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>12 914</b>	<b>18 260</b>

Les fonds à formule ont pour objectif de livrer un rendement prédéfini, sur la base d'une formule.

Les fonds gérés en assurance de portefeuille (fonds CPPI) ont pour objectif d'offrir une participation partielle au rendement d'actifs risqués tout en offrant une garantie de protection totale ou partielle du capital.

Le seul engagement reçu est la garantie de financement reçue dans le cadre du contrat de crédit syndiqué revolving multidevises d'un montant de 1 750 millions d'euros renouvelé le 28 juillet 2022 avec un syndicat international de prêteurs.

### 4.4.3 Structure financière

La structure financière demeure solide fin 2022 : les fonds propres tangibles <sup>(1)</sup> s'élèvent à 3,9 milliards d'euros, à comparer à 3,5 milliards d'euros fin 2021 et le ratio CET1 est de 19,1 %, largement supérieur aux exigences réglementaires.

Pour mémoire, l'agence de notation Fitch a renouvelé en mai 2022 la note A+ avec perspective stable, la meilleure du secteur.

#### 4.4.3.1 Bilan économique

Le total du bilan comptable d'Amundi s'élève à 28,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Afin d'analyser la situation financière du Groupe d'un point de vue économique, Amundi présente également un bilan synthétique regroupant certains postes de façon à appréhender les effets de compensation entre certaines lignes.

Cette présentation économique du bilan fait ressortir, après compensations et regroupements, un total d'un montant de 15,2 milliards d'euros :

#### Actif économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles	343	397
Participations dans les entreprises mises en équivalence	443	385
Portefeuille de placement (yc titres souverains Emir), et participations non consolidées	2 796	3 221
• placements	2 436	2 940
• titres de participation non consolidés	360	281
Banques centrales	503	948
Collatéral net en numéraire	779	
Trésorerie nette à court terme	133	1 304
Actifs en représentation des EMTN structurées	10 178	9 682
<b>TOTAL ACTIF ÉCONOMIQUE</b>	<b>15 175</b>	<b>15 937</b>

#### Passif économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres net des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	3 898	3 505
Provisions	93	126
Dettes subordonnées	303	304
Dettes senior Long-Terme	750	1 519
Collatéral en numéraire	-	443
Émission d'EMTN structurées	10 097	9 694
Comptes de régularisation et passifs divers nets	34	347
<b>TOTAL PASSIF ÉCONOMIQUE</b>	<b>15 175</b>	<b>15 937</b>

(1) Capitaux propres hors goodwill et immobilisations incorporelles.

#### 4.4.3.2 Solvabilité

Les ratios de solvabilité au 31 décembre 2022 intègrent une proposition d'un paiement de dividende égal au dividende payé au titre du résultat 2022 : 4,10 euros par action, représentant 75 % du résultat net part du Groupe (hors coûts d'intégration). Ce dividende sera proposé pour validation à l'Assemblée générale du 12 mai 2023.

Au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité CET1 d'Amundi s'élève à 19,1 % contre 16,1 % à fin décembre 2021, soit une hausse de + 300 bps expliquée principalement par l'effet de la conservation du résultat (+ 190 bps) et la réduction des emplois pondérés sur l'activité fonds garantis.

Avec un ratio CET1 de 19,1 % et de 20,9 % en total capital (incluant la dette subordonnée Tier 2), Amundi respecte largement les exigences réglementaires.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres de base de catégorie (CET1)	2 623	2 261
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1)	2 623	2 261
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	246	285
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>2 869</b>	<b>2 546</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS</b>	<b>13 712</b>	<b>14 039</b>
dont Risque de crédit (hors franchises et CVA)	5 064	5 876
dont effet des franchises	1 285	1 112
dont effet Credit Value Adjustment (CVA)	404	514
dont Risque opérationnel et Risque de marché	6 959	6 537
<b>RATIO GLOBAL DE SOLVABILITÉ</b>	<b>20,9 %</b>	<b>18,1 %</b>
<b>RATIO DE SOLVABILITÉ CET1</b>	<b>19,1 %</b>	<b>16,1 %</b>

#### 4.4.3.3 Liquidité et endettement

##### Endettement financier (vision économique)

Au 31 décembre 2022, la position financière d'Amundi est nette prêteuse de 1 744 millions d'euros (contre 2 001 millions au 31 décembre 2021) comme l'indique le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2022
a. Trésorerie nette	1 290
b. Placements volontaires (hors seed money) dans les fonds monétaires et dépôts bancaires court terme	611
c. Placements volontaires (hors seed money) dans les fonds obligataires	766
<b>d. Liquidités (a + b + c)</b>	<b>2 667</b>
<b>e. Position nette d'appels de marge sur les dérivés <sup>(1)</sup></b>	<b>(779)</b>
dont à l'actif du bilan	816
dont au passif du bilan	38
f. Dettes à court terme auprès des établissements de crédit	651
g. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme auprès des établissements de crédit	0
<b>h. Dettes financières courantes auprès des établissements de crédit (f + g)</b>	<b>651</b>
i. Part à plus d'un an des dettes à moyen long terme auprès des établissements de crédit	1 050
<b>j. Dettes financières non courantes auprès des établissements de crédit</b>	<b>1 050</b>
<b>k. Endettement financier net (vision économique) (h + j + e - d) <sup>(1)</sup></b>	<b>(1 744)</b>

(1) Le principal facteur de variation de la position de trésorerie du Groupe provient des appels de marge sur les dérivés collatéralisés. Ce montant varie en fonction de la valeur de marché des dérivés sous-jacents.

(a) La trésorerie nette correspond aux soldes à l'actif et au passif des comptes à vue auprès des établissements de crédit ainsi que les comptes de caisse et banque centrale.

(h) et (i) Les dettes auprès des établissements de crédit ne sont assorties d'aucune caution ni garantie.

Par ailleurs, le Groupe Amundi a renouvelé le 28 juillet 2022 le contrat de crédit revolving syndiqué multidevises d'un montant de 1 750 millions d'euros avec un syndicat international de prêteurs, pour une durée initiale de cinq ans à compter de sa date de signature avec possibilité d'extension de deux ans. Ce contrat a pour objectif d'augmenter le profil de liquidité du Groupe dans l'ensemble des devises couvertes. Il est assorti d'un mécanisme d'indexation sur des critères ESG notamment liés au développement durable.

##### Ratios de liquidité

Le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), ratio de couverture des besoins en liquidité à un mois sous situation de stress d'Amundi était en moyenne 12 mois de 525 % en 2022, contre 207 % pour l'année 2021. Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des établissements de crédit en veillant à ce qu'ils disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés et pouvant être

convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 avec un seuil minimal à respecter de 100 % à compter de 2018.

Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an.

La définition du NSFR attribue une pondération à chaque élément du bilan (et à certains éléments du hors-bilan), qui traduit leur potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an.

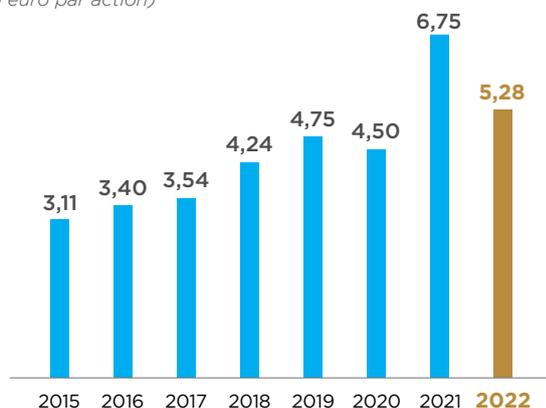
Le Groupe Amundi est assujéti à la réglementation européenne en la matière (règlement 575-2013 modifié par le règlement 2019-876 du 20 mai 2019). À ce titre, Amundi doit respecter un ratio NSFR d'au moins 100 % à compter du 28 juin 2021. Sur les trois premiers trimestres de l'année 2022, le NSFR était en moyenne à 110 %.

## 4.5 DONNÉES BOURSIÈRES

### 4.5.1 Forte création de valeur pour les actionnaires

#### Forte croissance (+ 7,9 % par an en moyenne) du bénéfice net comptable par action depuis la cotation <sup>(1)</sup>

(en euro par action)



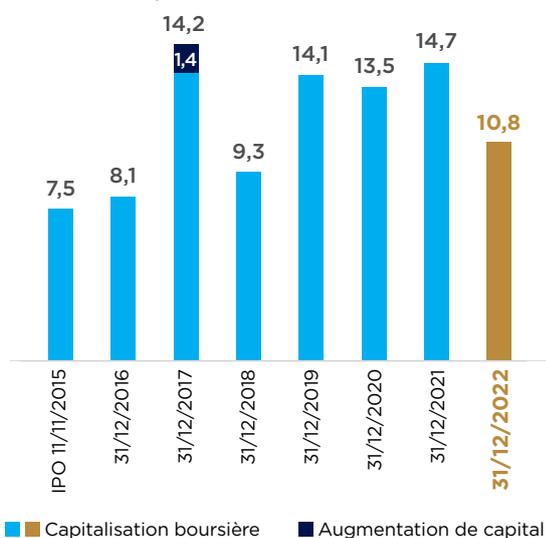
#### Hausse significative du dividende par action depuis la cotation <sup>(2)</sup>

(en euro par action)



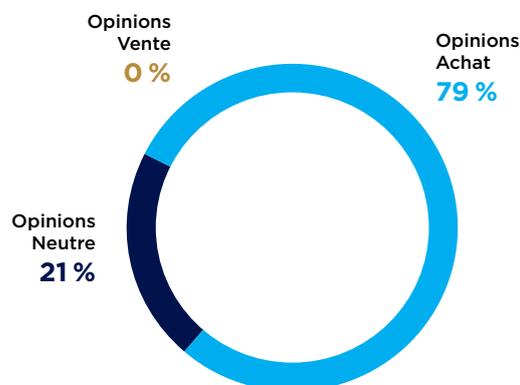
#### Une capitalisation boursière de près de 11 milliards d'euros

(en milliards d'euros)



#### Une perception largement positive des analystes des courtiers qui couvrent la valeur Amundi (19 à fin décembre 2022)

(au 31 décembre 2022)



(1) Résultat net comptable / nombre d'actions moyen de l'exercice.

(2) Conformément aux recommandations de la Banque Centrale Européenne, Amundi n'a pas versé de dividende en mai 2020, au titre de l'exercice 2019. En février 2021, Amundi a annoncé la reprise de sa politique de dividende ordinaire.

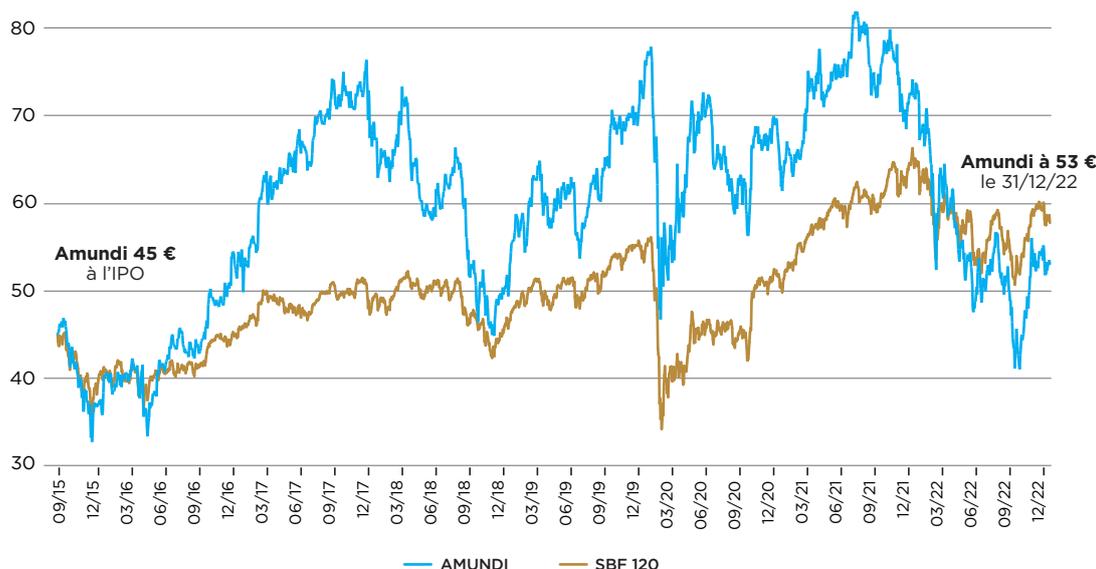
## 4.5.2 Amundi en bourse

### Données sur l'action Amundi

Code ISIN	FRO004125920
Mnémonique (Reuters, Bloomberg) :	AMUN.PA, AMUN.FP
Cours d'introduction en bourse le 11 novembre 2015	45,00 €
Cours à fin décembre 2022	53,00 €
Cours le plus haut de l'année 2022 (en clôture)	74,15 €
Cours le plus bas de l'année 2022 (en clôture)	41,06 €
Volumes quotidiens moyens en 2022 (en nombre d'actions)	193 K
Capitalisation boursière au 31 décembre 2022	10,8 Md€

### Évolution du cours de l'action, du 11 novembre 2015 (cotation initiale) au 31 décembre 2022

#### Comparaison avec l'indice SBF 120 (recalculé sur la base du cours de l'action Amundi)



Source : Refinitiv (ex-Reuters).

Introduit en bourse le 11 novembre 2015 à 45 euros, le titre Amundi a connu depuis une performance très positive (+ 17,8 % <sup>(1)</sup>).

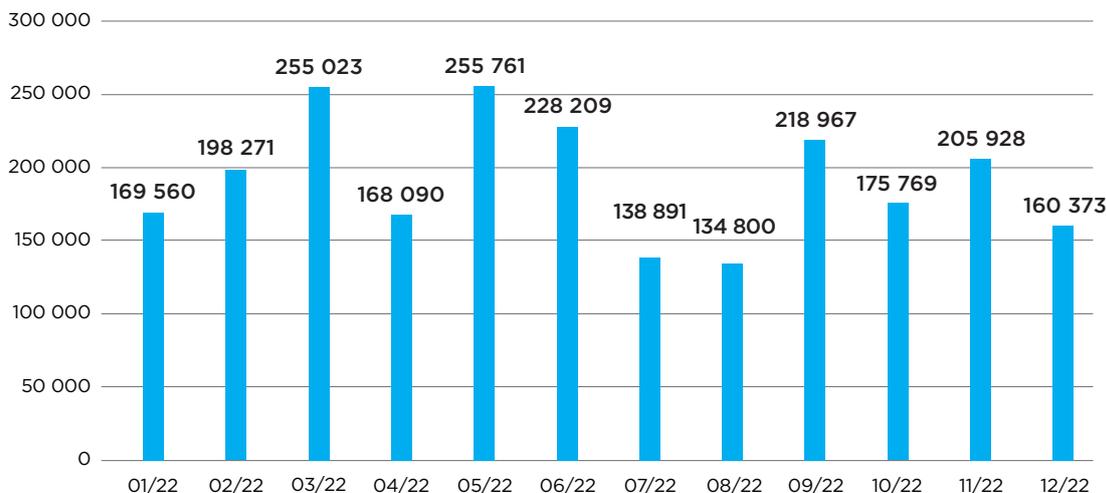
2022 a été une année compliquée pour l'ensemble du marché sur fond d'inflation, de hausse des taux d'intérêts des banques centrales et de craintes de récession. L'Europe a également souffert d'une crise énergétique engendrée par la guerre en Ukraine. Cela s'est traduit sur les marchés financiers par une baisse de l'indice français CAC 40 de - 9,5 % sur l'ensemble de l'année alors que le secteur financier a davantage souffert : le STOXX 600 Financial Services a cédé - 25,2 %.

Le titre Amundi a terminé l'année à 53 euros, - 26,9 % par rapport à fin 2021. Le titre a souffert, comme l'ensemble du secteur, de la morosité économique et de l'aversion pour les actifs risqués tels que les actions. L'année a toutefois connu deux phases pour le titre : une baisse de janvier à début octobre puis un rebond le reste de l'année sur fond de ralentissement de la hausse des taux et d'un apaisement des craintes quant à une potentielle récession.

En date du 30 décembre 2022, dernière séance de bourse de l'année, la capitalisation boursière d'Amundi est de 10,8 milliards d'euros. Amundi reste la première capitalisation boursière en Europe parmi les gestionnaires d'actifs cotés.

(1) Au 30 décembre 2022.

### Évolution du volume mensuel de titres échangés (en milliers d'actions traitées)



Source : Refinitiv (ex-Reuters) Volumes sur Euronext Paris.

Les volumes échangés quotidiennement sur Euronext (environ 44,8 % du total) ont représenté en 2022 en moyenne 193 216 titres par jour, soit une hausse de + 38 % par rapport à l'année précédente.

### Indices boursiers

Le titre est entré dans la composition de l'indice de la place parisienne SBF 120 le 18 mars 2016. En novembre 2017, le titre a aussi intégré la famille des indices MSCI, grâce à sa meilleure liquidité, conséquence de l'augmentation de capital réalisée en avril 2017.

Par ailleurs, Amundi est également membre des indices ESG FTSE4Good et Euronext Vigeo Eiris, ce qui traduit une reconnaissance de son bon profil RSE <sup>(1)</sup> (voir chapitre 3 de ce document d'enregistrement universel).

Le titre se situe à fin 2022 à la 63<sup>e</sup> place dans le SBF 120 soit dans la « zone tampon » pour intégrer le Next 20 et donc le CAC Large.

### Relations avec les actionnaires et la communauté financière

Au-delà des obligations d'information financière réglementée, Amundi a, depuis sa cotation, mis en place une politique d'information et de communication avec la communauté financière, destinée à maintenir une relation de confiance :

- **résultats trimestriels** : la Direction Générale d'Amundi présente au marché les résultats chaque trimestre, au cours de conférences téléphoniques ou de réunion physiques ou par visio-conférence ;
- **relations avec les investisseurs et actionnaires** : près de 400 contacts avec des investisseurs institutionnels français et étrangers ont lieu, soit avec par le management soit avec l'équipe Relations Investisseurs, au cours de roadshows, de conférences sectorielles ou généralistes ;

- **analystes des courtiers couvrant la valeur Amundi** : le titre Amundi au 31 décembre 2022 était couvert par 19 courtiers français et étrangers avec majoritairement une opinion positive sur le titre Amundi (15 à l'achat, et 4 neutres) <sup>(2)</sup>. Leur objectif de cours moyen était de 64,4 euros, soit un potentiel de valorisation de + 22 % ;
- **la perception d'Amundi par les investisseurs et les analystes financiers demeure très positive** : la trajectoire depuis la cotation a démontré la capacité de croissance du Groupe et la résilience de ses résultats, grâce à son business model diversifié. Dans un secteur de la gestion d'actif confronté à de nombreux défis, Amundi est perçue comme un acteur solide, avec des perspectives de développement significatives.

(1) RSE : responsabilité sociale des entreprises.  
(2) Données au 31 décembre 2022.

### 4.5.3 Politique de dividende

Amundi se fixe pour objectif de distribuer à ses actionnaires un montant annuel représentant environ 65 % de son résultat net part du Groupe consolidé, avant coûts d'intégration liés aux acquisitions <sup>(1)</sup>, et avant éléments exceptionnels non liés à des flux de trésorerie (par exemple impact *Affrancamento* en 2021).

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale, qui se tiendra le 12 mai 2023, un dividende de 4,10 euros par action, en numéraire, stable par rapport au dividende par action au titre de l'exercice 2021.

Depuis la cotation, le TSR <sup>(2)</sup> (retour total pour l'actionnaire) s'élève à 81 %.

Depuis son introduction en bourse, Amundi a distribué les dividendes (en numéraire) suivants :

	Au titre de l'année 2022 <sup>(1)</sup>	Au titre de l'année 2021	Au titre de l'année 2020	Au titre de l'année 2019 <sup>(2)</sup>	Au titre de l'année 2018	Au titre de l'année 2017	Au titre de l'année 2016	Au titre de l'année 2015
Dividende net par action (en euros)	4,10	4,10	2,90	/	2,90	2,50	2,20	2,05
Dividende total (en millions d'euros)	836	832	587	/	583	504	443	343
Taux de distribution (en pourcentage)	74,7 %	65,6 %	64,6 %	/	65,3 %	65,5 %	65,0 %	65,0 %

(1) Dividende soumis à l'AG du 12 mai 2023.

(2) Conformément aux recommandations de la Banque Centrale Européenne, le Conseil d'Administration d'Amundi a décidé le 1<sup>er</sup> avril 2020 de ne pas proposer de distribution de dividende au titre de l'année 2019.

### 4.5.4 Calendrier 2023 de la communication financière et contact

#### Calendrier 2023

- Publication des résultats du T1 2023 : 28 avril 2023
- Assemblée générale de l'exercice 2022 : 12 mai 2023
- Dividende :
  - Détachement du dividende : 22 mai 2023
  - Paiement : à compter du 24 mai 2023
- Publication des résultats du S1 2023 : 28 juillet 2023
- Publication des résultats 9 mois 2023 : 27 octobre 2023

#### Contacts

- Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière : Cyril Meilland, CFA (investor.relations@amundi.com)
- Site internet : le-groupe.amundi.com

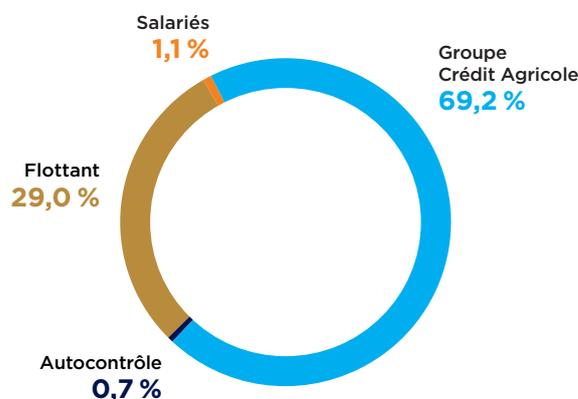
(1) Coûts liés à l'intégration de Pioneer en 2017 et 2018, coûts liés à l'intégration de Lyxor fin 2021.

(2) Le TSR (Total Shareholder Return) inclut le rendement total pour un actionnaire : hausse de l'action + dividendes versés de 2016 à 2021 + dividende soumis à l'AG de mai 2023 + Droit préférentiel de Souscription détaché en mai 2017. Données avec cours de clôture au 3 février 2023.

### 4.5.5 Renseignements sur le capital et les actionnaires

Au 31 décembre 2022, le groupe Crédit Agricole détient 69,2 % du capital, les salariés 1,1 % (en hausse compte tenu de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en juillet 2022), le flottant représente 29,0 % et l'auto-détention 0,7 % (conséquence d'une part du programme de rachat d'actions réalisé en 2022 pour couvrir les engagements pris auprès des salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et d'autre part du contrat de liquidité en cours). Aucun actionnaire ne dispose de droits de vote double.

Au sein du flottant, il s'agit essentiellement d'actionnaires institutionnels dont la répartition géographique est la suivante : les Anglo-Saxons représentent 53 %, les actionnaires français 21 %, le solde est réparti en Europe continentale (20 %) et en Asie (6 %).



### Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

	31 décembre 2020		31 décembre 2021		31 décembre 2022	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Groupe Crédit Agricole	141 057 399	69,7 %	141 057 399	69,5 %	141 057 399	69,2 %
Salariés	1 234 601	0,6 %	1 527 064	0,8 %	2 279 907	1,1 %
Autocontrôle	685 055	0,3 %	255 745	0,1 %	1 343 479	0,7 %
Flottant	59 608 898	29,4 %	60 234 443	29,7 %	59 179 346	29,0 %
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>202 585 953</b>	<b>100,0 %</b>	<b>203 074 651</b>	<b>100,0 %</b>	<b>203 860 131</b>	<b>100,0 %</b>

#### À noter depuis fin 2021 :

- légère baisse en % de la détention de Groupe Crédit Agricole (liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés de juillet 2022), de 69,5 % du capital à 69,2 %. En nombre de titres, pas de changement ;
- hausse de la participation des salariés de 0,8 % du capital à 1,1 %, conséquence de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 26 juillet 2022 : 0,785 million de titres ont été créés ;

- hausse de l'autodétention de 0,1 % à 0,7 %, liée aux attributions d'actions de performance ;
- en conséquence le flottant s'établit à 29,0 % et de l'actionnariat stable (Groupe Crédit Agricole + salariés + autocontrôle) à 71,0 %.

## Évolution du capital social d'Amundi depuis la cotation (2015)

Date et nature de l'opération	Montant du capital social (en euros)	Nombre d'actions (en unités)
Capital au 31 décembre 2015	418 113 092,5	167 245 237
<i>Augmentation de capital liée à l'apport des activités de Crédit Agricole Immobilier</i>	<i>1 700 580</i>	<i>680 232</i>
Capital au 31 décembre 2016	419 813 672,5	167 925 469
<i>Augmentation de capital liée à l'acquisition de Pioneer</i>	<i>83 962 732,5</i>	<i>33 585 093</i>
Capital au 31 décembre 2017	503 776 405	201 510 562
<i>Augmentation de capital réservée aux salariés</i>	<i>484 480</i>	<i>193 792</i>
Capital au 31 décembre 2018	504 260 885	201 704 354
<i>Augmentation de capital réservée aux salariés</i>	<i>1 147 377,5</i>	<i>458 951</i>
Capital au 31 décembre 2019	505 408 262,5	202 163 305
<i>Augmentation de capital réservée aux salariés</i>	<i>1 056 620</i>	<i>422 648</i>
Capital au 31 décembre 2020	506 464 882,5	202 585 953
<i>Augmentation de capital réservée aux salariés</i>	<i>1 221 745</i>	<i>488 698</i>
Capital au 31 décembre 2021	507 686 627,5	203 074 651
<i>Augmentation de capital réservée aux salariés</i>	<i>1 963 700,0</i>	<i>785 480</i>
<b>CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>509 650 327,5</b>	<b>203 860 131</b>

Au 31 décembre 2022, le capital social d'Amundi s'élève ainsi à 509 650 327,50 euros, divisé en 203 860 131 actions de 2,5 euros de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées, et de même catégorie :

- Amundi a été créée par la fusion en 2010 des sociétés de gestion d'actifs Crédit Agricole Asset Management et Société Générale Asset Management, à la suite de laquelle le groupe Crédit Agricole détenait 75 % et Société Générale 25 % du capital. Le 7 mai 2014, Crédit Agricole S.A. avait racheté 5 % supplémentaires à Société Générale. Depuis cette date et avant la cotation, Société Générale détenait 20 % du capital d'Amundi et le groupe Crédit Agricole 80 %. Le nombre d'actions d'Amundi n'avait pas évolué depuis la fusion ;
- lors de la cotation le 11 novembre 2015, Société Générale a cédé la totalité de sa participation de 20 %, Crédit Agricole S.A. a cédé 2 % à Agricultural Bank of China et 2,25 % dans le cadre de l'offre publique ; par ailleurs Amundi a procédé à une augmentation de capital réservée à ses salariés de 453 557 actions, soit 0,3 % du capital ;
- le 27 octobre 2016, 680 232 actions nouvelles ont été créées (0,4 % du capital), dans le cadre du rapprochement des activités de gestion spécialisée d'Amundi Immobilier avec Crédit Agricole Immobilier Investors ;
- le 10 avril 2017, 33 585 093 nouvelles actions ont été créées (20 % du capital), dans le cadre du financement de l'acquisition de Pioneer ;
- le 1<sup>er</sup> août 2018, 193 792 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent alors 0,3 % du capital ;
- le 14 novembre 2019, 458 951 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent 0,5 % du capital ;
- le 17 novembre 2020, 422 648 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent 0,6 % du capital ;
- le 29 juillet 2021, 488 698 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent 0,8 % du capital ;
- le 27 juillet 2022, 785 480 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent 1,1 % du capital.

## Tableau récapitulatif des délégations en matière de capital

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale et de leur utilisation au cours de l'exercice 2022.

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafonds	Utilisation au cours de l'exercice 2022
Achats / Rachats d'action	<u>Acheter ou faire acheter</u> des actions de la Société	AG du 18/05/2022 20 <sup>e</sup> résolution Pour une période de : 18 mois Entrée en vigueur : 18/05/2022 Date d'échéance : 17/11/2023	Plafond des achats / rachats : 10 % des actions composant le capital social Prix maximum d'achat : 120 euros Montant global maximum affecté au programme de rachat : 1 Md€	cf. section détaillée ci-dessous
Augmentation de capital	<u>Augmenter le capital</u> par émission d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec maintien du droit préférentiel de souscription	AG du 10/05/2021 23 <sup>e</sup> résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 10/05/2021 Date d'échéance : 09/07/2023	Plafond nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital existant à la date de l'AG du 10/05/2021 Plafond nominal maximum pour l'émission de titres de créances : 3,5 Md€	Néant
	<u>Émettre des actions et / ou valeurs mobilières</u> donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	AG du 10/05/2021 24 <sup>e</sup> résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 10/05/2021 Date d'échéance : 09/07/2023	Plafond nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital existant à la date de l'AG du 10/05/2021 <sup>(1)</sup> Plafond du nombre d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 10 % du capital social Plafond nominal maximum pour l'émission de titres de créances : 1,5 Md€	Néant
Opérations en faveur des salariés, du personnel et / ou mandataires sociaux	Procéder à des augmentations de capital par l'émission d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme réservées aux adhérents de plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AG du 10/05/2021 25 <sup>e</sup> résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 10/05/2021 Date d'échéance : 09/07/2023	Plafond nominal total des augmentations de capital : 1 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration <sup>(1)</sup>	Utilisation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 février 2022 (nombre d'actions émises 785 480 actions)
	Procéder à des attributions d'actions de performance existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux	AG du 10/05/2021 26 <sup>e</sup> résolution Pour une période de : 38 mois Entrée en vigueur : 10/05/2021 Date d'échéance : 09/07/2024	Plafond total des actions de performance existantes ou à émettre, attribuées : 2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration <sup>(1)</sup> Plafond total des actions de performance existantes ou à émettre, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux : 10 % des actions de performance attribuées au cours dudit exercice en vertu de cette autorisation	Utilisation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 avril 2022 (473 430 actions attribuées dont 465 270 aux salariés et 8 160 aux dirigeants relevant de la Directive CRDV)
Annulation d'actions	Réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AG du 10/05/2021 27 <sup>e</sup> résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 10/05/2021 Date d'échéance : 09/07/2023	Plafond du nombre total d'actions à annuler : 10 % du capital social par période de 24 mois	Néant

(1) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global des augmentations de capital prévu au paragraphe 2 de la 23<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 18 mai 2022 (fixé à 10 % du capital social existant à la date de l'Assemblée générale du 18 mai 2022).

## Acquisition par la Société de ses propres actions en 2022

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Amundi, réunie le 18 mai 2022 a, dans sa vingtième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les actions d'Amundi et ce, conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Les principales caractéristiques de cette résolution, toujours en vigueur, sont les suivantes :

- l'autorisation a été donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale du 18 mai 2022, soit jusqu'au 17 novembre 2023 ;
- la Société ne pourra, en aucun cas, être amenée à détenir plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ne peut être effectuée à un prix supérieur à 120 euros par action ;
- en tout état de cause, le montant maximum des sommes que la Société peut consacrer au rachat de ses actions ordinaires, ne peut excéder 1 milliard d'euros.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange initiée par la Société, sauf en période d'offre publique visant les titres de la Société, notamment en vue des affectations suivantes :

- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce ;
- de manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- l'animation du marché de l'action Amundi par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

L'Assemblée générale d'Amundi devant se tenir le 12 mai 2023 sera appelée à se prononcer sur un renouvellement de son autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions d'Amundi, ce qui permettra de poursuivre le programme de rachat actuellement en cours et dont les informations figurent ci-après.

## Informations relatives à l'utilisation du programme de rachat, communiquées à l'Assemblée générale en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration porte à la connaissance de l'Assemblée générale les informations suivantes concernant l'utilisation du programme d'achat d'actions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2022, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat ont été destinées à deux objectifs distincts :

- animer le marché du titre par le biais d'un contrat de liquidité conclu avec un Prestataire de Services d'Investissement (Kepler Cheuvreux), en conformité avec la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- couvrir les engagements pris auprès des salariés dans le cadre des plans d'attribution de performance conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 du Code de commerce.

Les achats ont été effectués conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Amundi réunie le 18 mai 2022 (vingtième résolution).

Après avoir obtenu l'autorisation de la BCE, Amundi a lancé un programme de rachat d'actions via un mandat conclu avec un Prestataire de Services d'Investissement (Kepler Cheuvreux) afin de couvrir les plans d'attribution d'actions de performance mis en place pour les managers clés du Groupe. Ce programme a été mis en œuvre du 1<sup>er</sup> août 2022 au 27 septembre 2022. Le nombre d'actions rachetées s'est élevé à 1 million d'actions, représentant 0,49 % du capital social (soit un montant total de 50 800 630 euros sur la base d'un prix moyen de 50,8006 euros). Les actions Amundi concernées sont celles admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FROO04125920.

	Titres d'autocontrôle détenus dans le cadre de :		
	Contrat de liquidité	Couverture LTI	Total
<b>Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31/12/2021 (A)</b>	65 973	189 772	255 745
<i>Pourcentage du capital social détenu par la Société au 31/12/2021</i>			0,13 %
<b>Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2022 (B)</b>	1 436 040	1 000 000	2 436 040
<i>Cours moyen d'achat des actions acquises en 2022</i>	56,02 €	50,80 €	53,88 €
Valeur des actions acquises en 2022 évaluée aux cours d'achat	80 450 304 €	50 800 630 €	131 250 934 €
Montant des frais de négociation	0 €		
<b>Nombre d'actions cédées au cours de l'exercice 2022 (C)</b>	- 1 348 306		
<i>Cours moyen des actions cédées en 2022</i>	55,64 €		
Valeur des actions cédées en 2022 évaluée aux cours de cession	- 75 019 746 €		
<b>Nombre d'actions effectivement utilisées dans le cadre du contrat de liquidité (achats - cessions) <sup>(1)</sup></b>	87 734		87 734
<b>Nombre d'actions auto détenues au 31/12/2022 (A) + (B) - (C)</b>	153 707	1 189 772	1 343 479
<i>Pourcentage du capital social détenu par la Société au 31/12/2022</i>			0,66 %
<b>Valeur comptable globale des actions <sup>(2)</sup></b>	8 146 471 €	50 800 630 €	58 947 101 €
<i>Cours de l'action Amundi au 31/12/2022</i>	53,00 €		

(1) Il s'agit des actions achetées et cédées dans le cadre du contrat de liquidité en 2022.

(2) Les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en titres de transactions et valorisées à chaque arrêté comptable à la valeur de marché (8 146 471 euros au 31 décembre 2022). Les actions détenues au titre du programme de rachat d'actions sont valorisées au coût d'achat (50 800 630 € au 31 décembre 2022).

## Descriptif du programme de rachat des actions Amundi soumis à la prochaine Assemblée générale du 12 mai 2023

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale devant se tenir le 12 mai 2023 de renouveler pour une période de 18 mois l'autorisation de rachat d'actions octroyée au Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le descriptif de ce programme de rachat d'actions se trouve ci-dessous.

### Nombre de titres et part du capital détenu directement par Amundi

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions détenues directement par Amundi est de 1 343 479 actions, représentant 0,66 % du capital social.

### Répartition par objectif des titres de capital détenus

Au 31 décembre 2022, les actions détenues par Amundi sont réparties comme suit :

- 1 189 772 actions sont destinées à couvrir les engagements pris auprès des salariés dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance ;
- 153 707 actions sont détenues au sein d'un contrat de liquidité en vue d'animer le marché du titre.

## Objectifs du programme de rachat

Dans le cadre du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 12 mai 2023, l'acquisition des actions peut être effectuée à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange initiée par la Société (sauf en période d'offre publique visant les titres de la Société), notamment en vue des affectations suivantes :

- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce ;

- de manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- l'animation du marché de l'action Amundi par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

## Montant maximum alloué au programme de rachat, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que, à la date de chaque rachat, le nombre total d'actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société à cette date (en tenant compte des opérations l'affectant postérieurement à la date de l'Assemblée générale du 12 mai 2023), soit, à titre indicatif, au 31 décembre 2022, un plafond de rachat de 20 386 013 actions, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une

opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ; et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros. Les titres qu'Amundi se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

## Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme de rachat sera de 120 euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie). Il est proposé que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions de performance,

de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital social ou les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

## Durée du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 12 mai 2023.

L'autorisation présentée aux actionnaires lors de cette Assemblée générale privera d'effet, à compter du 12 mai 2023 à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

## 4.6 INFORMATIONS DIVERSES

### 4.6.1 Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont décrites dans les comptes consolidés résumés au 31 décembre 2023 en note 9.2.3 « Parties liées ».

Par ailleurs, conformément aux dispositions du 2° de l'article L. 225 37-4 du Code de commerce, le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise tel qu'il sera intégré au document d'enregistrement universel 2022 au chapitre 2 mentionne la conclusion d'une convention relevant du régime de l'article L. 225-38 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice 2022 et soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes en date du 31 mars 2023, tel qu'intégré au document d'enregistrement universel 2022 dans le chapitre 8 « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » vous informe de la conclusion de cette convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, décrit ses caractéristiques et modalités essentielles et rappelle également la présence de deux conventions précédemment approuvées lors d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022.

### 4.6.2 Principaux risques et contrôle interne

#### 4.6.2.1 Principaux risques

Conformément aux alinéas 3 et 4 de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée est présentée dans le chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2022.

Par ailleurs, des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise (enjeux RSE, Responsabilité

Sociale de l'Entreprise) pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentées dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2022.

Exerçant fondamentalement une activité de gestionnaire d'actifs, gérant essentiellement des encours pour compte de tiers, Amundi n'est pas exposée directement aux risques liés au changement climatique.

#### 4.6.2.2 Contrôle interne

Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont présentées au sein du chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2022.

## 4.7 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

Néant.

## 4.8 ANALYSE DES RÉSULTATS D'AMUNDI (SOCIÉTÉ MÈRE)

En 2022, le produit net bancaire d'Amundi (société mère) s'élève à 968 millions d'euros contre 955 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 13 millions d'euros.

Il est composé principalement :

- des revenus sur titres de participation pour 914 millions d'euros au titre des dividendes perçus en provenance des filiales d'Amundi ;
- du résultat des portefeuilles de placement et de négociation pour + 63 millions d'euros ;
- de la marge d'intérêt pour - 15 millions d'euros.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 68 millions d'euros en 2022.

Compte tenu de ces éléments, le résultat brut d'exploitation ressort à 900 millions d'euros en 2022, en baisse de 14 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021. Cela s'explique par des

charges refacturées de filiales plus importantes pour 27 millions d'euros, par une baisse des dividendes des titres de participation versés de 34 millions d'euros, par une augmentation de la valeur boursière du portefeuille de placement de 32 millions d'euros et par l'amélioration de la marge d'intérêt de + 16 millions d'euros.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 900 millions d'euros.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, Amundi enregistre un produit net d'impôt sur les bénéfices de 31 millions d'euros.

Au total, le résultat net d'Amundi est un bénéfice de 931 millions d'euros en 2022 contre un bénéfice de 920 millions d'euros en 2021.

Nature des indications	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Capital en fin d'exercice ( <i>en euros</i> )	504 260 885	505 408 263	506 464 883	507 686 628	509 650 328
Nombre d'actions émises	201 704 354	202 163 305	202 585 953	203 074 651	203 860 131
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b> ( <i>en milliers d'euros</i> )					
Revenus nets	481 789	621 783	348 261	955 084	967 622
Résultat avant impôt, amortissement et provisions	459 973	570 764	306 678	914 916	899 738
Impôts sur les bénéfices	27 783	(3 380)	17 298	5 543	30 640
Résultat après impôts, amortissements et provisions	487 745	567 445	323 976	920 451	930 353
Montant des bénéfices distribués	579 365		587 499	832 606	835 827
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT</b> <b>À UNE ACTION</b> ( <i>en euros</i> )					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	2,42	2,81	1,60	4,53	4,56
Résultat après impôt, amortissements et provisions	2,42	2,81	1,60	4,53	4,56
Dividende attribué à chaque action	2,90	<sup>(1)</sup>	2,90	4,10	4,10
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen du personnel	12	12	9	9	11
Montant de la masse salariale de l'exercice ( <i>en milliers d'euros</i> )	3 390	1 751	2 946	4 495	5 408
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) ( <i>en milliers d'euros</i> )	1 445	451	566	1 704	1 628

(1) Conformément aux recommandations de la Banque Centrale Européenne, le 1<sup>er</sup> avril 2020 Amundi a annoncé ne pas proposer de distribution de dividende au titre de l'exercice 2019, lors de l'AG du 12 mai 2020.

## 4.9 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6).

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>												
Nombre de factures concernées		6		3	30	39				2	4	6
Montant total des factures concernées HT ou TTC		127		112	29	269			(397)	389		(8)
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		0,1 %		0,1 %	0,0 %	0,3 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice									(0,3 %)	0,3 %		0,0 %
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU A RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>												
Nombre des factures exclus						0						0
Montant des factures exclus												
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT RÉFÉRENCE UTILISÉS</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						> 30 jours						> 30 jours

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

